



SÉMINAIRE SAGE

Le SAGE face aux situations hors normes

2022

Actes du séminaire national SAGE 2022

« *Le SAGE face aux situations hors normes* »

*Du 3 au 5 octobre 2022
à Lille Grand Palais*

Février 2023

- **Titre** : Actes du séminaire national SAGE 2022 – Le SAGE face aux situations hors normes
- **Auteurs** : Office International de l'Eau, Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Contributeurs** : Groupe technique national SAGE, intervenants des ateliers et tables rondes
- **Note** : Ce document a été rédigé sur la base des enregistrements audio du séminaire (plénières et tables rondes), des résumés fournis par les intervenants, et des productions réalisées pendant le séminaire (matrices de restitution des ateliers, du world café, arbre des synergies).
- **Date de publication** : Février 2023
- **Langue** : Français
- **Couverture géographique** : France
- **Droit de diffusion** : Libre
- **Sites internet** : <https://www.seminaire-sage-2022.oieau.fr/> et <https://www.gesteau.fr/>

SOMMAIRE

Introduction	5
L'ouverture	6
Les tables rondes	7
Axes d'évolution des SAGE	7
Inondations : articulation des SAGE avec les PAPI, la compétence GEMAPI ou autres outils	10
Gestion du manque d'eau : articulation SAGE, PGRE, PTGE et autres outils	12
Les zones humides protégées par les SAGE, des espaces précieux aux nombreux services écosystémiques ..	17
Renforcer les liens entre les SAGE et l'aménagement des territoires.....	20
Les ateliers	24
Les études de ruissellement	24
L'alimentation en eau potable pour les prochaines années, enjeux et possibilités.....	26
Eau potable et pesticides	28
Mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux	30
Les solutions fondées sur la nature	33
La concertation préalable du public.....	36
Synergie inter-SAGE et échelle plus large que le bassin-versant pour répondre de manière cohérente au déficit quantitatif.....	38
Gouvernance avec les SAGE : se coordonner entre acteurs pour atteindre le bon état avec l'exemple de la méthode pressions/impacts PERISCOP	41
Sensibilisation des élus et des membres des CLE.....	42
Partage d'expérience sur la construction de scénarios et le choix de la stratégie d'un SAGE	45
SAGE et stratégie littorale	47
Résilience, restructuration de la gouvernance et communication après des inondations marquantes..	49
Les études de type HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)	51
Les transferts de flux, l'eutrophisation et la baignade	54
La construction par la concertation	56
Les eaux souterraines dans les SAGE	59
Manque d'eau, gestion des usages et prospective sur la ressource	61
Retour sur l'étude évaluative	63
Le world café sur la réforme des SAGE	64
L'arbre des synergies	67
La clotûre	71

Liste des abréviations.....	73
Annexes	74
Annexe 1 : Programme du séminaire	75
Annexe 2 : Posters présentés pendant le séminaire	80
Annexe 3 : Vidéos diffusées pendant le séminaire	81

INTRODUCTION

L'édition 2022 du séminaire national sur les SAGE avait pour thème « Le SAGE face aux situations hors normes ». Elle a eu lieu à Lille Grand Palais du lundi 3 octobre après-midi au mercredi 5 octobre midi.

Ces journées ont été organisées par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec l'appui de l'Office International de l'Eau (OiEau) et en collaboration avec le groupe technique national SAGE et les Agences de l'eau.

Sur l'ensemble des trois journées, près de 220 participants ont fait le déplacement : animateur.trices de SAGE et autres personnels des structures porteuses, membres des Agences de l'eau et services déconcentrés de l'Etat, président.e.s de CLE... Parmi eux, plus de 70 ont réalisé une intervention dans une ou plusieurs des sessions proposées :

- Une table ronde sur les axes d'évolution des SAGE ;
- 4 tables-rondes thématiques : inondations, gestion du manque d'eau, zones humides, lien avec l'aménagement des territoires ;
- 18 ateliers : eau potable, concertation, solutions fondées sur la nature, eaux souterraines, études HMUC, manque d'eau, sensibilisation...

La dernière demi-journée a été essentiellement consacrée à la réforme des SAGE, à travers un retour sur l'étude évaluative menée en amont et un travail collectif en world café.

Le présent document contient une synthèse des plénières, des tables rondes, des ateliers et du world Café. Des liens hypertextes renvoient vers les supports des présentations.

L'OUVERTURE

Olivier THIBAUT, Directeur de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition écologique des territoires et de la cohésion des territoires

Les trois objectifs du séminaire SAGE sont de permettre le partage des expériences entre les territoires, de trouver des pistes de travail et d'évolution de l'outil que constituent les SAGE, et enfin d'accélérer sa déclinaison en actions opérationnelles.

La thématique choisie pour ce séminaire est « Le SAGE face aux situations hors normes ». Il est trop tard pour focaliser les actions sur la seule atténuation et il est indispensable de s'adapter. L'été 2022 exceptionnel illustre la pertinence de cette thématique : la sécheresse subie par la France a été si forte qu'elle a concerné tous les secteurs d'activités et n'a pas été cantonnée à un sujet agricole. Dans ce contexte, il est nécessaire d'apprendre à mieux partager l'eau.

Les SAGE sont des outils de planification écologique territoriale, qui se structurent autour de trois enjeux :

- Un enjeu de planification à une échelle locale pour la gestion de l'eau et la connaissance de la ressource ;
- Un enjeu de dialogue entre les parties prenantes de ce territoire grâce à la commission locale de l'eau ;
- Un enjeu de prise de conscience collective.

Depuis 1992 et la création des SAGE, de nouveaux outils et de nouvelles compétences ont vu le jour, le contexte a évolué et certaines lourdeurs administratives de la démarche ont été identifiées. La pertinence de l'outil SAGE n'a pas été remise en question, mais des pistes d'amélioration ont été identifiées. Une étude évaluative a été lancée en 2020 et a formalisé une quarantaine de recommandations pour rénover la démarche afin d'en améliorer l'efficacité. Le séminaire va permettre de collecter les réactions des participants à ces recommandations.

André FLAJOLET, Président du comité de bassin Artois Picardie

Deux faits doivent être rappelés en ouverture du séminaire :

- Le « hors norme » d'aujourd'hui risque de devenir la norme de demain ;
- Les territoires sont uniques et si les principes et les méthodes peuvent être les mêmes d'un SAGE à l'autre, les solutions à apporter leur sont propre. En ce sens, le SAGE tel que créé par la loi de 1992 est en quelque sorte une forme de décentralisation.

L'eau est un patrimoine au rôle central dans nos démocraties. Les SAGE doivent porter un changement de philosophie politique sur le positionnement des humains par rapport à la nature. Ils ont un devoir d'éducation à l'égard d'une société de (sur)consommation qui considère l'eau comme une ressource infinie.

Pour cela, le SAGE doit parfois aller contre l'opinion du grand public et les certitudes inhérentes aux activités économiques qui sont habituées à disposer d'eau en abondance, sans se soucier de la façon dont celle-ci est restituée au milieu naturel. Ils doivent également tenir compte de la valeur de l'eau, fiscale et financière, et donc envisager les aspects financiers de sa gestion : opportunité d'une redevance biodiversité, tarification sociale, financement de la GEMAPI, etc.

Les 15 SAGE du bassin Artois-Picardie doivent être des gardiens de la qualité environnementale et des exigences quantitatives et qualitatives en ce qui concerne l'utilisation de la ressource. En ce sens, les animateurs et animatrices SAGE sont les veilleurs d'une politique qui doit être transversale et connue du grand public.

LES TABLES RONDES

Axes d'évolution des SAGE

🔗 INTERVENTIONS 🔗

Lien à l'aménagement des territoires : *Thierry SPAS, vice-président en charge de l'environnement à la Communauté Urbaine d'Arras et président de la CLE du SAGE Scarpe Amont*

Intégration du changement climatique, résilience, solutions fondées sur la nature : *François GAUTHIEZ, directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité à l'OFB*

Accompagnement des SAGE : *les Agences de l'eau, Thierry VATIN, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie*

Point de vue d'un président de CLE, portage politique du SAGE, gouvernance : *Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE Vilaine*

Implication des élus, coopération : *Danielle MAMETZ, vice-présidente de NOREADE, membre du comité national de l'eau*

Thierry VATIN

Le « hors-norme » devient effectivement la norme. Même dans le bassin Artois-Picardie il manque d'eau en été, ce qui n'arrivait pas il y a 10 ans. Ces évolutions concernent toute la France : les questions quantitatives sont désormais au cœur des discussions des comités de bassin.

Les SAGE sont d'autant plus stratégiques dans ce contexte. Ils permettent de décliner la planification à l'échelle locale. La carte nationale des SAGE a peu évolué entre 2012 et 2022. Trois bassins sont entièrement ou en grande partie couverts par des SAGE : Artois-Picardie,

Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Les bassins Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Rhin-Meuse ont choisi des chemins différents, s'appuyant sur des outils de contractualisation pour des gouvernances à plus petite taille (PGRE par exemple).

Danielle MAMETZ

Les milieux naturels ont été transformés en égouts. Depuis quelques années, notamment à la lumière des études sur le changement climatique, le rôle essentiel de l'eau dans nos environnements est remis en lumière. Cela concerne aussi les eaux pluviales, pour lesquelles on sort progressivement du tout tuyau pour mettre en place une gestion alternative. Le temps politique est difficilement compatible avec le temps d'élaboration des documents de planification, nécessairement long. Il est important d'acculturer les élus aux documents liés à l'eau s'appliquant sur le territoire. L'éducation des citoyens est également nécessaire.

Michel DEMOLDER

Les premiers SAGE étaient ciblés sur les aspects qualitatifs, les aspects quantitatifs n'étant envisagés que sous l'angle du trop-plein d'eau, au regard du risque inondation. Ils se sont progressivement ouverts à la dimension quantitative. Il est important de prendre en compte tous les enjeux du territoire, et à ce titre les autres documents de planification, en particulier de l'urbanisme, sont très importants.

Danielle MAMETZ

Il faut sortir de l'entre-soi des acteurs de l'eau. Le dialogue est indispensable avec les autres partenaires, y compris avec les porteurs de projet économiques tels que les Chambres de commerce et d'industrie. Ces acteurs commencent à prendre en compte la ressource en eau, et il faut les accompagner. Les collectivités locales doivent aussi s'impliquer sur ce sujet. C'est aussi le rôle des SAGE de mettre tout le monde autour de la table.

Thierry SPAS

L'urbanisme et l'eau ont longtemps fait leur vie chacun de leur côté. Cela commence à évoluer dans le bon sens, on commence à considérer l'eau comme une ressource potentiellement rare, qui doit bénéficier d'une gestion.

Il faut associer le plus tôt possible les acteurs qui sont les moins sensibilisés, à un travail de concertation dans les CLE et leurs commissions thématiques. Cela est facilité à l'échelle du SAGE, dont le territoire n'est pas trop grand. Le rôle d'animateur de SAGE dans ce cadre est prépondérant : les animateurs et animatrices doivent avoir une capacité d'éclectisme très forte, y compris en matière d'urbanisme.

Michel DEMOLDER

La charge pour les animateurs et animatrices est très importante, il est nécessaire de créer des endroits de rassemblement qui leur permettent d'échanger entre les territoires. Par ailleurs, si les CLE étaient reconnues comme personne publique associée, cela permettrait une meilleure reconnaissance de celle-ci par les autres acteurs.

François GAUTHIEZ

L'OFB est active de très longue date sur la thématique de l'eau. Elle anime plusieurs centres de ressources, et s'implique aujourd'hui très fortement dans l'accompagnement et la promotion du déploiement des solutions fondées sur la nature. S'adapter au changement climatique ne peut pas se faire sans s'appuyer sur les milieux naturels. Les sujets liés à l'eau et à la biodiversité sont dépendants les uns des autres, ils ne doivent pas être dissociés.

Thierry VATIN

La nature peut aider à s'adapter au changement climatique, y compris en milieu urbain. Le premier enjeu est la recharge des nappes d'eau souterraines : 95% du stock d'eau se trouve dans le sous-sol.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

- ➔ Un participant questionne les interactions entre l'agriculture et la ressource en eau au regard des contraintes imposées par le changement climatique. Les solutions fondées sur la nature sont évoquées comme une réponse à cette question. Il est toutefois soulevé que lorsque les usages sont trop en décalage avec les capacités des milieux, ces approches ne suffisent plus. Le lien entre SAGE et politique agricole commune est jugé trop faible. L'exemple des captages est cité comme représentatif de la question.
- ➔ La place des hydrogéologues dans l'élaboration des SAGE est soulevée. Le bassin hydrogéologique est plus difficile à appréhender que le bassin versant de surface, alors qu'il détermine de nombreux aspects de la ressource en eau. Ce sujet concerne plus largement le lien entre le SAGE et la connaissance scientifique.
- ➔ Le rôle politique des CLE est évoqué, en particulier dans le cadre des multiples conflits d'usage dont la ressource en eau fait l'objet. Il est rappelé que les SAGE sont des structures politiques et techniques.
- ➔ Un participant témoigne d'un sentiment d'impuissance parfois ressenti face à des mouvements de fond plus puissants : arrachages de haies, urbanisation en zone inondable, future politique agricole commune, etc. Le décroisement est mentionné comme solution pour dépasser ces limites. Un intervenant encourage à faire de l'eau un sujet politique pour trouver des solutions.

- ➔ Des débats ont lieu sur l'opportunité de faire des CLE des personnalités publiques associées pour faciliter leur information et leur implication dans les démarches d'urbanisme. Les avis des intervenants et des participants sur le sujet divergent.
- ➔ Plusieurs participants témoignent également de l'importance des missions confiées aux SAGE en regard des moyens limités pour les assumer. Il est notamment exprimé que le SAGE est chargé de faire parler entre elles des politiques qui n'y arrivent pas au niveau national ou européen. Les intervenants évoquent d'autres acteurs territoriaux qui partagent cette responsabilité. Les moyens trop faibles des structures porteuses et d'autres structures territoriales sont également abordés.
- ➔ Le rôle du PAGD et du règlement du SAGE sont discutés. Les deux jambes qui permettent au SAGE d'avancer : le volet politique et le volet règlementaire. Des expériences et avis différents sont exprimés en ce qui concerne le positionnement du curseur entre ces deux volets du SAGE.
- ➔ Enfin, la problématique de l'assiduité des élus qui composent la CLE est soulevée par plusieurs intervenants et participants, avec les difficultés inhérentes aux mandats des élus.

Inondations : articulation des SAGE avec les PAPI, la compétence GEMAPI ou autres outils

INTERVENTIONS

« Complémentarité entre l'outil SAGE et l'outil PAPI à l'échelle du bassin versant de la Sarthe » - Vincent TOREAU, Directeur du syndicat et animateur du SAGE Huisne, Syndicat du Bassin de la Sarthe

Le bassin de la Sarthe comporte trois SAGE et un PAPI, tous portés par le Syndicat du Bassin de la Sarthe. Un autre PAPI à l'aval du bassin est porté par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme. Le PAPI est la déclinaison opérationnelle des objectifs des SAGE relevant de la lutte contre les inondations.

« Gouvernance partagée entre SAGE et PAPI » - Franck HUFSCHMITT, Directeur de la gestion durable des bassins versants, Syndicat de l'eau et de l'assainissement d'Alsace

Avec la GEMAPI, le syndicat a étendu son périmètre d'intervention au grand cycle de l'eau et a repris l'animation de deux SAGE et d'un PAPI qui étaient animés par le Département auparavant. Cela a permis de redynamiser les élus. Les instances ont été mises en commun : les élus travaillent sur l'eau et c'est le travail des techniciens et techniciennes de traduire cela de manière opérationnelle soit dans les SAGE soit dans le PAPI. Cette approche est confortable pour les élus qui peuvent avoir une vision transversale de tous les sujets liés à l'eau, à l'échelle du bassin versant.

« La prévention du risque inondation » - Etienne BALUFIN, Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR – EPTB Aude)

Depuis plus de 15 ans, le SMMAR et ses syndicats adhérents œuvrent à la mise en place d'une politique de reconquête des champs d'expansion de crues et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau sur leur territoire.

Faisant suite aux nombreuses crues majeures observées sur le bassin versant, en 1999, 2006, 2014, ou encore récemment 2018, cette politique se veut être la croisée des chemins entre gestion des milieux et protection des personnes et des biens. En effet, les opérations menées sur le bassin versant sont dites multi-bénéfiques et visent la préservation des milieux naturels, dans un objectif d'atteinte du « bon état » des masses d'eau prôné par les différents SAGE présents sur le territoire, mais également la protection des personnes et des biens en limitant l'impact des crues sur les zones urbaines, comme développé dans le cadre du PAPI.

Pour mener à bien cette politique, un lien fort entre les différents SAGE du territoire et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est nécessaire. En effet, les SAGE, outre le fait de prôner le bon état des masses d'eau, permettent par leur volet réglementaire de sanctuariser ces espaces, notamment au sein de l'ensemble des documents d'urbanisme, facilitant par la suite la mise en œuvre de cette politique. A cet effet, le SMMAR a développé à l'échelle de son territoire une stratégie foncière permettant de faire ressortir ces espaces stratégiques, facilitant d'autant plus leur sanctuarisation.

Le PAPI quant à lui, par le biais des études d'aléas et des nombreuses modélisations réalisées sur les territoires, apporte des informations stratégiques pour le dimensionnement des aménagements à réaliser dans le cadre de la reconquête des champs d'expansion des crues.

Grâce au lien entre ces deux outils le SMMAR et ses syndicats adhérents visent l'atteinte du bon état des masses d'eau sur leur territoire, tout en mettant en œuvre une politique de protection des populations et des biens.

« Gouvernance GEMAPI/PAPI/SAGE sur bassin du Lay » - Pascal MEGE, Animateur de la CLE du SAGE du Lay, Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay

Lors de la tempête Xynthia en 2010, le Syndicat était une petite structure focalisée sur la gestion des milieux aquatiques. Le SAGE venait d'être approuvé et contenait un chapitre sur les inondations fluviales. Les submersions marines n'étaient évoquées ni dans le SAGE, ni dans le SDAGE.

Suite à la catastrophe, le syndicat a été fléché pour porter le PAPI qui a été lancé aussitôt. Une approche GEMAPI a été envisagée très tôt, avant que cela ne soit obligatoire. Sur le littoral, les enjeux dépassent le bassin versant et le département, la mobilisation des élus est plus compliquée que sur un bassin versant terrestre. Aujourd'hui, le montage de la compétence GEMAPI implique que tous les EPCI du territoire participent financièrement à la GEMAPI, mais seuls les 2 EPCI littoraux financent le volet submersion marine.

« Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations » - Julien COLIN et Jonathan BOURDEAU GARREL, Animateurs des SAGE Cher aval et Cher amont, Etablissement public Loire

Le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents porté par l'Établissement public Loire a pour objectif d'apporter une cohérence d'aménagement et d'action sur le volet prévention des inondations pour la Loire. Il doit permettre une gestion uniforme et mutualisée sur l'ensemble du bassin fluvial sur les biens, en assumant les coûts élevés de gestion d'un système d'endiguement et la mise en œuvre d'une solidarité amont-aval à l'échelle du bassin de la Loire.

🌀 ÉCHANGES AVEC LA SALLE 🌀

- ➔ La prise en compte de la problématique du ruissellement par les SAGE est questionnée par un participant. Les intervenants partagent leur expérience, en insistant sur l'importance du diagnostic. Les actions menées ne l'ont pas été dans le cadre des PAPI. Le SAGE présente l'intérêt de ne pas être cantonné à la prévention des inondations
- ➔ La soumission des PAPI à évaluation environnementale lors de leur élaboration est également discutée. Les intervenants soulignent que les procédures d'adoption des PAPI nécessitaient déjà des démarches similaires à une évaluation environnementale, et que cette nouveauté va permettre un meilleur cadrage de cette étape. Ils rappellent que dans ce cadre, la structure porteuse doit être critique à l'égard du travail réalisé par les bureaux d'études.
- ➔ Les intervenants s'expriment en ce qui concerne la gestion des systèmes d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI et les problématiques que cela pose. Des participants témoignent des multiples subtilités que cela implique, notamment la différence entre les propriétaires d'ouvrage sur le plan cadastral d'une part, et le maître d'ouvrage ayant construit l'ouvrage d'autre part. Certaines situations sont très complexes du fait de transferts de propriété inadéquats. L'importance de communiquer et de sensibiliser les habitants des territoires est évoquée à plusieurs reprises.

Gestion du manque d'eau : articulation SAGE, PGRE, PTGE et autres outils

🌀 INTERVENTIONS 🌀

« D'un bilan de PGRE à une nouvelle dynamique sur le territoire : le cas du bassin de la Drôme » - David ARNAUD, Syndicat Mixte Rivière Drôme (SMRD)

Une importante série de sécheresses a marqué la fin des années 80. Les réseaux d'irrigation locaux ont connu un tel manque d'eau que les irrigants ont eu, à certains moments, recours à des armes pour protéger les pompes présentes dans les rivières. En écho à ces situations

conflictuelles notamment, une commission locale de l'eau a été constituée en 1993. Elle a été chargée de l'élaboration du SAGE en initiant de nouvelles manières de « vivre avec », et non plus « sur », ou « contre » la rivière. S'appuyant sur les enjeux définis dans le premier contrat de rivière et les résultats de nombreuses études complémentaires, le SAGE – le premier en France - est approuvé en 1997, quelques mois après l'approbation du SDAGE.

Mais malgré les outils, notamment la CLE qui a pour intérêt de mettre autour de la table les environnementalistes et les irrigants, en conflit jusqu'alors et de se projeter en commun, les mesures structurelles ont du mal à être mises en place en matière de gestion quantitative et le changement climatique vient grever les acquis communs et accroître les tensions.

A titre d'exemple récent, l'été 2022 a vu 3,5 km de la Drôme (au niveau de la confluence avec le Rhône) asséchés en raison de pressions liées aux prélèvements agricoles à la confluence, qui amplifient les prélèvements en amont. Une pêche de sauvegarde a été faite en conséquence sur le secteur de la confluence. Ce secteur concentre près de 90% des prélèvements agricoles (dernier tiers du bassin), ce qui amplifie les prélèvements à l'amont. L'Etat a de fait pris la responsabilité de déroger pour ne plus maintenir les débits réservés et volumes prélevables (7 millions de m³) et privilégier l'économie, mais de fait, la gestion quantitative n'est pas assurée et les mesures structurelles ne sont pas en place. Pour les réseaux d'irrigation, il conviendrait de mieux identifier la ressource disponible puis d'en déduire les usages possibles, alors que c'est actuellement l'inverse qui est pratiqué.

Bilan 2021 : alors que moins de 15% de prélèvements étaient initialement visés *via* le PGRE, on est à plus de 20% (voire 36% pour l'eau potable et davantage, si on inclut le tourisme). Un travail conjoint est mené avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) afin de mieux affronter et gérer les problèmes d'eau couplés à la pression touristique. Les mesures structurelles doivent concerner tous les secteurs impliqués.

Une première révision du SAGE est intervenue en 2013, avant les résultats de l'étude de définition des volumes prélevables. Par exemple, le cône de déjection, immense nappe alluviale avec des prélèvements importants (1,6 millions de m³), qui n'ont pas été intégrés dans l'étude des volumes prélevables. Les périmètres du PGRE (sur le bassin hydrographique) et du SAGE (sur les communes) sont quasiment identiques, ce qui représente un intérêt en matière de gestion et de volumes prélevables.

Le SMRD travaille avec la CLE sur quatre axes pour renforcer la bonne gestion de l'eau à l'échelle locale :

- Passer sous la barre des 15% de prélèvements ;
- Lancer une étude d'adaptation au changement climatique (Drôme 2050) sans toucher aux volumes prélevables ;
- Travailler avec les SCoT et l'Organisme unique de gestion collective (OUGC), en l'occurrence la Chambre d'agriculture de la Drôme ;
- Adopter un plan de mobilisation pour les économies d'eau à destination de deux cibles : grand public et collectivités – avec un focus sur la gestion post-compteurs notamment, qui peut représenter un gain non négligeable en matière de ressource.

« Articulation des actions du SAGE Vallée de la Garonne avec celles des outils et des démarches existants, pour construire le programme de travail de la CLE du volet gestion quantitative » - Pape Youssou NDIONE, Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)

A la fin des années 80, avant le SAGE, un plan de gestion des étiages (PGE) était en place pour faire face à la sécheresse et soutenir le niveau de la Garonne, à la demande du préfet. Ce PGE avait été recommandé par le SDAGE en attendant la mise en œuvre des SAGE.

Les 500 km de linéaire de la Garonne, qui prend sa source en Espagne, sont situés sur un territoire complexe et comprennent 6 commissions géographiques du SAGE de vallée de la Garonne, lesquelles hébergent un référent territorial qui suit les actions et relaye les informations. L'inter-SAGE Garonne est l'unique SAGE corridor en France, il a été mis en place après le PGE, qui a été révisé en 2018.

Il faut noter que l'articulation entre les démarches demeure assez complexe à gérer, notamment en ce qui concerne les projets de territoire. Dans cette perspective, le comité de bassin a demandé d'écrire une feuille de route sur la gestion quantitative afin de lister les actions pour résorber le déficit quantitatif et renforcer la synergie entre les acteurs.

Le PTGE, porté par le conseil départemental de Haute-Garonne, a une vraie complémentarité avec le SAGE, notamment en ce qui concerne les 130 recommandations qui sont déclinées et communiquées à l'échelle du PTGE Garonne Amont, qui répondent à la fois au SAGE et au PGE.

L'idée est qu'il n'y ait pas de doublons entre les démarches. Les élus s'y retrouvent car le président du SMEAG est vice-Président du conseil départemental de Haute-Garonne et a piloté la feuille de route sur la gestion quantitative, qui facilite la mise en œuvre de la « démarche gestion quantitative » sur le bassin.

Les objectifs de soutien d'étiage sont-ils atteints ? Comme ailleurs, jamais une telle sécheresse n'a été récemment constatée et les différents retours d'expérience vont servir pour les années futures. Une étude volumes prélevables doit être effectuée dans le cadre du SAGE – question très sensible sur le territoire.

« Diagnostic agraire et gestion territoriale de l'eau : les apports possibles dans le cadre des SAGE » - Ariane DEGROOTE, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Une méthode précise est fondée sur les travaux d'AgroparisTech pour constater les méthodes agricoles et avoir une base pour agir et préparer l'avenir.

Il y a un double constat de besoin d'une meilleure connaissance pour comprendre les enjeux agricoles et discuter de façon apaisée. Des travaux ont été menés sur le diagnostic agraire de 10 territoires, dont certains étaient intégrés à des PTGE, pour comprendre une région agricole et les choix des agriculteurs.

Il s'agira de répondre à la question « de l'eau pour qui, de l'eau pour quoi ? », sur les usages et la création de valeur ajoutée de l'eau pour les territoires. Le travail a été effectué à petite échelle auprès des agriculteurs (500 km²) pour des questions d'homogénéité de sols, d'agriculture, d'accès au marché etc. (alors que l'échelle des SAGE est, pour la plupart, plus grande en Adour Garonne) :

- Caractériser le milieu de travail de l'agriculture : comprendre l'organisation du paysage à différentes échelles. Différentes sous-unités sont identifiées pour savoir comment travaillent les agriculteurs, dans des conditions pédoclimatiques différentes.
- Puis caractériser les évolutions de l'agriculture, les grandes tendances à l'échelle du territoire puis l'échelle de l'exploitation. Cela permet de comprendre les orientations qui ont été prises et pourquoi, en tenant compte des différents contextes.
- On associe les parties prenantes à ce diagnostic, à cette frise chronologique, afin d'explicitier la situation actuelle en fonction des choix historiques faits.
- Enfin, on modélise les systèmes de production actuels (logiques de fonctionnement technique des systèmes de production, performances économiques, valeur ajoutée nette par actifs des systèmes modélisés).

L'important est d'avoir une base de travail partagée, en impliquant tous les acteurs, et qui constitue un travail objectif pour être au plus près de la réalité du terrain et dynamique en utilisant l'histoire pour anticiper l'avenir.

Ce travail vient alimenter les discussions et les scénarios prospectifs dans les PTGE. Les diagnostics permettent d'élaborer des tendances. Ils mettent en évidence des alternatives, des systèmes émergents, voire des changements impossibles à réaliser d'un point de vue prospectif. D'un point de vue technique, le champ des possibles est mieux identifié en fonction de chaque réalité.

Alexandra LEQUIEN, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

2022 a connu une sécheresse historique : 93 départements concernés par des mesures de restriction, 75 avec des arrêtés de niveaux de crise avec des usages prioritaires au plus fort de la crise.

Au-delà des outils de planification, il existe un dispositif de gestion de crise en période de sécheresse mis en place par le Ministère de la Transition écologique avec un guide national, suite à la crise de 2019. Ce support permet d'avoir une homogénéité dans les restrictions en fonction des usages et de la gravité de la situation. Il répond à une recommandation d'un rapport du CGEDD qui énonce que l'usage prioritaire est l'eau potable et que l'on doit également garantir le fonctionnement des milieux.

La gestion de la sécheresse en France repose sur des arrêtés cadres de restriction qui permettent de gérer la sécheresse en amont de la crise et gérer les usages prioritaires. Crise, alerte renforcée, alerte et vigilance qui prend en compte l'eau potable comme usage prioritaire et garantit la fonctionnalité des milieux, constituent les quatre niveaux d'alerte.

En termes de retours d'expériences, dans le cadre du comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH), on suit tout au long de l'été l'évolution de la situation, ainsi que les impacts de la sécheresse, notamment pour l'AEP. Plusieurs centaines de communes ont connu des problèmes pour cet usage. Il en ressort un besoin d'amélioration du dispositif, au-delà de la crise, d'un point de vue de la gestion structurelle. C'est là où les SAGE prennent tout leur sens, en matière de répartition de la ressource et fonctionnement des milieux. Les PTGE sont tout aussi importants car ils constituent une feuille de route opérationnelle avec un volet

d'économies d'eau en priorité et parfois des dispositions concernant les ouvrages de substitution selon différents critères. Ensuite, le programme d'action est mis en œuvre selon une démarche territoriale de concertation. PTGE et SAGE sont donc totalement complémentaires, même si le SAGE a une dimension plus large et le PTGE est davantage axé sur le quantitatif.

L'articulation entre PTGE et SAGE est explicitée dans la circulaire de mai 2019. Une centaine de PTGE sont recensés, 60% des PTGE sont gérés par les CLE. PTGE et SAGE sont complémentaires : les SAGE ont des objectifs plus larges, tandis que les PTGE visent plutôt le retour à l'équilibre quantitatif et sont plus opérationnels.

ECHANGES AVEC LA SALLE

➔ Temporalité des mesures structurelles :

L'élaboration et la mise place des mesures structurelles créent des tensions à l'échelle territoriale et prennent du temps, parfois plus que prévu, alors que les situations recouvrent souvent un caractère d'urgence et nécessitent plusieurs phases de concertation en plus des études économiques et des analyses Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC). Il existe également tout un tas de freins administratifs, politiques et liés à la multiplicité des réseaux et des acteurs. Les retours d'expérience sur les différents PTGE expertisés parlent de 5 ans dans les faits. Mais en plus des programmes d'action, des maîtres d'ouvrage solides sont nécessaires, car les projets coûtent des millions et nécessitent de l'ingénierie. A l'inverse, les phases de diagnostic – essentielles car permettant de poser les constats, de fonder la démarche du type processus d'analyse du secteur agricole - peuvent se déployer sur 6 mois.

➔ Portée réglementaire des PGRE/PTGE :

Y-a-t-il un manque de portée réglementaire des PTGE qui empêche d'aboutir à des résultats concrets ? Le pendant réglementaire des PTGE se retrouve dans les SAGE et toute la difficulté est de faire respecter les règles dans le cadre de leur mise en œuvre. Par exemple en ce qui concerne la révision des autorisations de prélèvements pour l'eau, encore faut-il que les outils territoriaux prennent en compte la question de l'eau (Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et/ou SCoT).

➔ Dialogue territorial :

Il est fréquent que la restitution des travaux liés aux PTGE s'organise dans le cadre d'ateliers multi-acteurs qui permettent d'identifier les politiques mises en œuvre vis-à-vis des agriculteurs et de dépasser le strict cadre de l'eau, car l'agriculture répond à d'autres enjeux.

Les autorisations uniques de prélèvement (AUP), qui veillent à l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles, peuvent constituer un sujet crispant pour les agriculteurs. Il est recommandé de sortir de la logique historique du premier arrivé, premier servi et de s'orienter vers des volumes autorisés en fonction des besoins. Une des problématiques soulevées est qu'en matière de volumes prélevés, la dimension touristique (qui doit nécessairement être

prise en compte dans le cadre de l'évolution d'un territoire) est intégrée dans l'eau potable, alors que c'est un choix avant tout économique.

➔ Rôle règlementaire de l'Etat :

Le préfet peut intervenir si le PTGE est bloqué en termes de volumes prélevables ou bien de concertation, après avis de la CLE si elle existe, et en prenant soin de ménager les avis des différents membres de celle-ci. L'intervention d'un médiateur est également possible pour faciliter les démarches de concertation.

Le rôle de l'Etat, qui prend en main le côté règlementaire est donc majeur, par exemple à travers les DDTM, pour la mise en œuvre de certains projets, notamment ceux de substitution pour l'eau potable. En effet, les PLU de certaines communes peuvent se retrouver bloqués par l'Etat car ils ne mettent pas en œuvre les projets de substitution inscrits dans les PGRE.

Par contre, les services de l'Etat ne sont pas toujours présents, par exemple pour garantir l'application des dispositions liées au respect du débit minimum biologique (modifications des droits d'eau pour garantir les débits réservés).

➔ Enjeux des SAGE :

Avoir une approche globale sur le sujet « eau », notamment ouvrir sur l'ensemble des usages, comme l'industrie, l'alimentation etc, qui réunissent tous les enjeux du territoire, renforcerait la portée des SAGE et éviterait une approche en silos, surtout sur de grands territoires.

Le PTGE est une déclinaison opérationnelle. Il conviendrait d'avoir un document cadre de ce qui est le plus stratégique. Aujourd'hui certains SAGE contiennent trop de dispositions, ils devraient se recentrer sur l'essentiel et reporter de l'opérationnel dans le PTGE.

Les zones humides protégées par les SAGE, des espaces précieux aux nombreux services écosystémiques

INTERVENTIONS

« *Le Plan national milieux humides (PNMH)* » - Charles HAZET, adjoint à la sous-directrice Ressource en eau et milieux aquatiques, Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Pour faire face à la disparition continue des zones humides, un plan national milieux humides a été lancé en 2022. Ce plan ambitieux s'intègre à la Stratégie nationale biodiversité 2030. Il s'organise sur 3 axes :

- Agir : Maintenir la biodiversité remarquable en intégrant davantage les milieux humides dans les aires protégées et développer des actions visant à restaurer les milieux dégradés.

- Mobiliser : Mobiliser, notamment les usagers des zones humides pour favoriser les pratiques qui protègent ces espaces, inscrire les réponses que ces milieux apportent dans les grandes conventions internationales et les travaux européens, renforcer la formation et la sensibilisation à tous les niveaux.
- Connaître : Développer et mettre à disposition la connaissance sur les milieux humides en renforçant les outils stratégiques pour leur identification et leur évaluation, et accroître les actions de recherche pour améliorer la gestion.

L'une des actions du 3^e axe porte sur l'élaboration d'une cartographie nationale de pré-localisation des milieux humides, réalisée par un conglomerat scientifique mandaté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et qui sera publiée en 2023.

« Le SAGE : un outil nécessaire mais insuffisant pour protéger les zones humides (retour d'expérience du SAGE Bièvre) » - Maëva RODIER, directrice du Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre, SMBVB

La CLE de la Bièvre a lancé la révision partielle de son SAGE en 2021 pour renforcer la protection des zones humides, suite à la destruction de plusieurs hectares de zones humides non inventoriées au SAGE et qu'il n'a pas été possible de protéger grâce au SAGE. La révision a consolidé le SAGE en ce sens, mais n'a pas pu aller aussi loin que l'ambition de la CLE de protéger toutes les zones humides inventoriées ou non au SAGE, dans un objectif de zéro perte nette de zones humides à l'échelle du bassin versant. Le premier problème rencontré a été les instructions réalisées par les services d'urbanisme, qui n'ont ni les moyens humains, ni les moyens réglementaires, de demander des études de zones humides dans le cadre de l'instruction, et ne peuvent donc pas protéger les zones humides non inventoriées au SAGE. Le 2^e problème a été le manque de foncier pour réaliser les compensations de zones humides sur le bassin versant, qui a dû se traduire nécessairement par une ouverture des actions de compensation à l'extérieur du bassin versant (l'objectif de zéro perte nette de zones humides n'est donc plus possible). Le 3^e problème a été lié aux dérogations qui doivent être intégrées au SAGE et dont beaucoup de projets peuvent *in fine* faire partie.

« Le volet zones humides du SAGE Vallée de la Garonne et la définition d'une stratégie zones humides à l'échelle des commissions géographiques » - Mathieu BEAUJARD, chargé de mission zones humides du SAGE Vallée de la Garonne, SMEAG

Le SAGE Vallée de la Garonne a été approuvé le 21 juillet 2020 et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) a été désigné comme la structure porteuse pour sa mise en œuvre.

Le volet zones humides du SAGE a été défini comme prioritaire par la CLE et des travaux spécifiques ont débuté dès 2013 avec la réalisation d'une étude à l'échelle du SAGE, pour consolider les connaissances sur les zones humides. Des inventaires complémentaires ont été réalisés pour obtenir une couche des zones humides homogène à l'échelle du SAGE.

Le volet zones humides est constitué de 8 dispositions et d'une règle zones humides interdisant la destruction des zones humides référencées dans le SAGE.

Depuis 2018, avant même l’approbation du SAGE, un travail a été lancé par la commission géographique de la Garonne Agenaise sur la définition des priorités d’animation et de gestion des zones humides (disposition I.14). Une méthode permettant de définir une stratégie zones humides a ainsi été définie de manière itérative avec les acteurs locaux. Il s’agit d’un outil d’aide à la décision permettant de mettre en lumière les bassins versants sur lesquels une attention particulière doit être portée en termes d’animation et de gestion locale des zones humides. La déclinaison opérationnelle de cette méthode est laissée à la main des opérateurs locaux, dont les structures GEMAPI.

La méthode consiste à définir des niveaux d’enjeux par bassin versant et à les croiser avec des niveaux de pressions, pour ainsi définir trois niveaux de priorité. Dans le processus de concertation mis en place tout au long de l’étude, au-delà de la définition de la méthode générale, les acteurs ont été amenés à choisir des critères d’enjeux (7 critères « enjeux eau » et 7 critères « enjeux biodiversité ») et des critères de pression. Les critères d’enjeux ont ensuite été pondérés les uns par rapport aux autres. Pour effectuer ce travail, la concertation s’est appuyée sur des « *serious game* » permettant de réfléchir collectivement de manière ludique.

Ce travail a été validé sur les commissions géographiques 4 (Garonne Agenaise) et 5 (Garonne Marmandaise) du SAGE. En 2022 un travail est en cours pour définir la stratégie zones humides sur le périmètre du projet de territoire Garonne amont (PTGA) porté par le conseil départemental de la haute Garonne. Ce travail est mené au titre de l’inter-SAGE Garonne puisqu’il concerne également les territoires de deux SAGE adjacents sur les départements de l’Ariège et des Hautes-Pyrénées.

L’objectif est maintenant, dans le cadre de l’animation, de valoriser ces résultats dans les différentes politiques menées sur le territoire, dont les documents d’urbanisme et les contrats de rivières. Une prise en main par les acteurs, donc les collectivités porteuses de la GEMAPI, est nécessaire avec une déclinaison opérationnelle de cette stratégie pour engager des travaux de restauration sur les zones humides.

À terme, cette méthode sera déployée et adaptée sur toutes les commissions géographiques du SAGE et contribuera à la mise en œuvre territorialisée du SAGE.

« Règles de SAGE et zones humides » - Hélène Anquetil, Service appui aux acteurs et mobilisation territoriale, direction régionale Bretagne, Office français de la biodiversité

L’Office français de la biodiversité intervient sur la thématique des zones humides à de nombreux titres : contrôle des usages, connaissance, appui aux acteurs du territoire. Une méthode a également été mise au point au niveau national pour permettre l’évaluation des fonctions des zones humides dans le cadre de la compensation écologique. Cette méthode est encore peu appliquée et doit permettre une meilleure compensation des impacts que celle qui se fait actuellement dans de nombreux cas. Certains SAGE envisagent de rendre l’application de cette méthode obligatoire. Une deuxième version est en cours d’élaboration pour étendre le champ d’application de la méthode et sera publiée prochainement.

« Projet ReZHilience 2021-2024 » - Tugdual DREAN, Chargé de mission cours d'eau et milieux aquatiques, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Le bassin d'Arcachon subit une forte pression démographique, avec un enrésinement important des landes et marais, héritage d'une loi de 1857. Le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon a lancé un appel à projets visant la restauration de zones humides en tête de bassin dans les secteurs ayant fait l'objet de drainage forestier. Ces travaux sont menés en cohérence avec l'action du SAGE sur le territoire. Les premiers retours d'expérience montrent un effet positif sur le risque inondation. Une fois qu'un projet a été mis en œuvre, le site doit servir de démonstrateur pour le reste du territoire.

🌀 ÉCHANGES AVEC LA SALLE 🌀

- ➔ Les modalités de rédaction des règles de SAGE portant sur les zones humides sont discutées par plusieurs participants. Les possibilités d'agir en faveur des zones humides à travers les règles de SAGE sont interprétées différemment selon les acteurs : certains cabinets de conseil juridique ont des avis divergents, les services déconcentrés de l'État peuvent également avoir des avis variables d'un département à l'autre. Des animateurs de SAGE témoignent d'avoir dû renoncer à certaines formulations de règles, alors que dans d'autres territoires c'est cette même rédaction qui a été intégrée au règlement.
- ➔ Les échanges portent également sur les inventaires de zones humides, en particulier dans le cadre des documents d'urbanisme. Là aussi, les participants témoignent de pratiques différentes selon les territoires. Les intervenants s'accordent sur l'importance d'associer les services instructeurs urbanistes aux travaux sur les zones humides, dès que possible lors des démarches d'inventaire et d'élaboration des documents d'urbanisme.
- ➔ La bonne application de la séquence « éviter, réduire, compenser » est questionnée par certains participants. L'Office français de la biodiversité rappelle l'intérêt de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides dans ce cadre. L'interaction à venir avec la démarche « Zéro artificialisation nette » est par ailleurs évoquée.

Renforcer les liens entre les SAGE et l'aménagement des territoires

🌀 INTERVENTIONS 🌀

« Mise en compatibilité des PLU avec le SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières » - Charlotte REDON, EPTB Vistre Vistrenque

Le SAGE Vistre Vistrenque, approuvé en 2020, recouvre le même périmètre que l'EPTB et le SCoT Sud Gard, au sein d'un territoire qui subit de fortes pressions en matière d'aménagement. L'originalité est que les questions d'urbanisme se sont posées de manière concomitante lors de son élaboration. A tel point, qu'une révision du SCoT est intervenue pendant l'élaboration

du SAGE, afin de faire coïncider les réflexions et les enjeux (le SCoT devait alors être « grenellisé »). Dix ans de réflexion ont été nécessaires pour aboutir au SAGE. Pour emmener les élus dans cette démarche, il a fallu décliner à l'échelle de la commune, donc du SCoT, où les enjeux sont clairement identifiés et reportés.

Avoir les outils adaptés à l'échelle urbaine est un enjeu crucial : les cartographies peuvent être aisément déclinées à l'échelle communale, mais pour certaines autres mesures (par exemple liées à la valorisation et la préservation), les acteurs ont dû œuvrer avec la DDTM pour les décliner concrètement dans les documents d'urbanisme. Par exemple : le recul des clôtures au plus près des cours d'eau pour en assurer l'entretien, ou encore la gestion des zones de sauvegarde pour l'accès à l'eau potable, pour éviter de mettre le territoire « sous cloche » en identifiant des sous-secteurs dans ces zones afin de limiter l'urbanisation sans pour autant grever le dynamisme économique local.

L'enjeu est de convaincre les élus que toutes ces actions sont dans l'intérêt du territoire. Le fait de participer à la révision du SCoT a d'ailleurs été très utile en évoquant l'enjeu d'amélioration du cadre de vie. Par exemple, le reméandrage a été bénéfique tant pour le paysage mais aussi pour la redécouverte et la réappropriation du cours d'eau.

Les élus s'emparent parfois de ces projets de restauration pour faire (re)venir le public sur ces nouvelles zones, créer des espaces de loisirs, des aires de pique-nique etc. A titre d'exemple, quatre PLU ont dû être mis en cohérence pour permettre la réalisation de ce projet, illustrant clairement la nécessité de faire coexister et interagir monde de l'eau et de l'aménagement.

Dans cet esprit, encourager l'association des représentants du SAGE à la gestion des problématiques d'urbanisme fait totalement sens, comme les réunions d'élaboration des SCoT. Dans le même sens, les élus de l'EPTB peuvent être force de proposition pour rappeler l'existence de l'EPTB, qui aménage le territoire et informer les élus communaux de la possibilité d'améliorer leurs obligations environnementales, comme la trame verte et bleue, à travers les documents d'urbanisme.

« Vers une meilleure prise en compte des enjeux eau et milieux dans les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme » - Catherine GREMILLET, ANEB

Il y a un véritable enjeu de formuler des propositions concrètes en termes de gouvernance et de financement pour renforcer l'approche par bassin versant au cœur de l'aménagement du territoire. L'eau, bien commun, doit être gérée *via* un périmètre d'actions cohérent, dans le cadre d'une communauté d'acteurs et à travers une gestion publique en appui des objectifs communs.

Des outils techniques, administratifs et législatifs existent, mais il faut aller plus loin dans cette organisation et la déployer plus largement. Ce cadre doit permettre d'améliorer les synergies entre les politiques publiques et décroïsonner, pour encourager les acteurs à agir à l'échelle du bassin, qui n'est pas l'échelle naturelle de travail des aménageurs du territoire. Créer des points de rencontre réguliers peut faire la différence. Il n'est pas impossible d'instaurer un cadre financier adapté, de prévoir du temps et de mettre en place une animation territoriale permettant aux acteurs de l'eau de prendre part dans les instances de l'aménagement du territoire (SCoT, foncier, PLUi...).

Au-delà des acteurs, comment arriver à communiquer de façon concrète avec les élus ? Il faut développer la culture « eau », en utilisant le levier juridique mais aussi par des projets de territoire, comme le renforcement de l'action des CLE, qui ont un rôle important vis-à-vis du partage de la connaissance, de la transmission, de la prospective et de la décision.

L'exemple du « livre bleu » comme instrument permettant de définir un cadre d'action qui répond aux principes de gestion d'un bien commun est significatif. Il permet d'accompagner les collectivités et renforcer les synergies avec l'Etat. Il rassemble des propositions et déclinaisons juridiques pour consolider les actions en matière de gouvernance et de financement. Enfin, il vise à améliorer le travailler ensemble, pas seulement en temps de crises mais tout au long des projets, en identifiant au mieux les responsabilités.

« [MULHOUSE Diagonale, de l'Ill vers la nappe d'Alsace](#) » - Caroline SCHMITT, Rivières de Haute Alsace

Plusieurs projets d'aménagement territorial appelés « Mulhouse diagonale » ont été lancés et approuvés avant l'approbation du SAGE, sans avoir à faire face à une démarche similaire à ce qu'on connaît dans les SCoT et les PLU. Après une période historique où la ville était entourée d'eau, le développement urbain a entraîné la couverture (ou le busage) des cours d'eau. Après plusieurs crues, l'utilité des rivières et canaux a toutefois été mise en lumière et la tendance s'est peu à peu inversée. Ainsi, le centre-ville a été ré-urbanisé et l'eau y a fait son retour, en parallèle d'un processus de renaturation, de trame verte et de dépollution, essentiellement sur les sites de friches industrielles où le foncier est très abordable.

Une SAGE a alors vu le jour et ses liens avec l'urbanisme sont assurés grâce à l'accompagnement des élus.

« [Outil en ligne AG EAU et animation eau-aménagement-urbanisme](#) » - Daniel ROCHE, SMEAG
([version plus détaillée de la présentation](#))

AG EAU est un outil virtuel récent qui permet d'intégrer l'urbanisme aux enjeux du SAGE et rendre compréhensible la politique locale de gestion de l'eau. L'entrée « eau » permet de consulter un condensé des dispositions du SAGE par objectifs et sous-objectifs en lien avec l'aménagement du territoire, tandis que l'entrée « urbanisme » comprend les thématiques phares de l'aménagement du territoire (eaux pluviales, inondations, cadre de vie). L'instrument est complété par un volet sur les retours d'expériences du territoire qui concernent l'animation territoriale et les questions d'eau et d'urbanisme.

Une animation dédiée a été mise en place dès 2019 pour créer des liens entre les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire. La première action est locale, elle vise à monter les outils d'urbanisme sur le territoire (14 SCoT, 21 PLUi) sur le territoire du SAGE, ce qui implique un grand nombre d'acteurs et initie des échanges variés et constructifs, entre urbanistes et acteurs de l'eau qui ne se comprennent pas tout le temps. Pour réaliser cette animation, un diagnostic a été initié auprès des collectivités qui portent des SCoT et des PLUi. Elles ont accueilli très favorablement cette proposition d'une animation dédiée à l'intégration de la thématique « eau » dans les documents d'aménagement.

Intervention d'Emmanuelle PAILLAT, Paillat Conti & Bory avocats

Le juridique est l'un des aspects importants des SAGE, mais parfois on n'attend pas les textes pour agir (le cas de la Vistre/Vistrenque). Il peut être un levier en matière d'aménagement du territoire, le SAGE s'impose aux documents d'urbanisme. Il a une portée juridique contraignante : si le SCoT ne respecte pas le SAGE, il peut être attaqué voire annulé.

La compatibilité est complexe et mouvante, même pour les juristes et les juges. Elle fait partie intégrante de la rédaction des SAGE, lors de laquelle on ne peut écrire de règles trop strictes ni imposer un outil particulier. En revanche, la compatibilité doit permettre de poser des objectifs atteignables.

Par exemple, les zones humides disposent d'une définition législative et réglementaire qui pourrait amener à se passer de cartographie pour justifier de ne pas autoriser de travaux sur ces zones. On se contenterait alors d'une stricte application des textes. Mais pour sécuriser et garantir l'effectivité de la règle, il y a un intérêt à se fonder sur les cartographies pour donner une dimension indicative, illustrative mais non exhaustive, qui n'ira pas à l'encontre du SAGE.

On couvre alors tant le secteur de l'eau que celui de l'aménagement du territoire et on permet la rencontre, les échanges et l'association d'acteurs. Il y a parfois besoin de plus de compréhension des enjeux de l'eau, pour qu'ils soient mieux intégrés aux objectifs d'aménagement du territoire, par exemple en ce qui concerne les zones de sauvegarde. Ainsi, il convient de trouver le bon niveau de prescriptions dans le SAGE, sans aller trop loin.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

- ➔ On a beaucoup évoqué les fonctionnalités des zones humides. Ces notions nécessitent un travail conjoint entre juristes et techniciens pour en préciser le contenu et l'adapter au territoire.
- ➔ Pour réussir la synergie des politiques publiques, monter des équipes pluridisciplinaires, y compris en mêlant sciences sociales et communication, est un prérequis tout aussi important que les différents retours d'expérience.
- ➔ Il est fondamental d'avoir des projets et des choix politiques forts sur les territoires. Ces choix politiques vont amener la prise de décisions à l'échelle territoriale adaptée au contexte local.
- ➔ Les cabinets juridiques qui accompagnent les porteurs de SAGE ont le souci d'éviter le contentieux, mais cela peut conduire à édulcorer le contenu des SAGE.
- ➔ La compatibilité entre SAGE et SCoT est un enjeu majeur, tout comme « les décisions dans le domaine de l'eau », notion qui doit être précisée. Mais dans la mesure où un PLUi, par exemple, détermine l'aménagement du sol et par extension, détermine certains écoulements des eaux, du fait, il peut être aussi considéré comme une décision à part entière dans le domaine de l'eau.
- ➔ Il serait pertinent d'ajouter un volet au PLUi qui serait axé sur eau/biodiversité/risques, comme il existe pour la mobilité ou l'habitat.

- ➔ La loi précise que les PLUi doivent être compatibles avec le SAGE, soit directement (en l'absence de SCoT) soit par transitivité (à travers le SCoT). Mais ce cadre juridique est-il suffisant ?
- ➔ La veille juridique et la jurisprudence pour les SAGE n'est plus diffusée sur gesteau.fr. Mais Gest'eau contient maintenant la base nationale des règles de SAGE <https://www.gesteau.fr/base-regles-sage/sage>, cette ressource peut être très utile.
- ➔ Une extension des missions des CLE, pas seulement sur le SAGE mais plus globalement sur la planification du territoire, représenterait une valeur ajoutée non négligeable. De la même manière, la couverture intégrale des territoires serait un avantage vis à vis des aménageurs, car cela prendrait en compte tous les enjeux à l'échelle d'un territoire et expliciterait comment le cycle de l'eau fonctionne pour tous les acteurs.

LES ATELIERS

Synthèse des ateliers par Maxime LEMAIRE, Voix Active

Les études de ruissellement

INTERVENTIONS

« Etude ruissellement sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin » - Hélène BLOT, SMAGE 2 Morin

Etude de ruissellement sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin pour :

- Entamer la démarche sur le territoire et mieux prendre en compte ce risque dans son aménagement ;
- Identifier et cartographier les secteurs à risque ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur les risques liés au ruissellement ;
- Apporter des éléments d'aide à la décision ;
- Proposer des solutions à mettre en œuvre pour réduire le risque.

« Le SAGE de la Nonette face au changement climatique » - Clara MORVAN, Syndicat du SAGE de la Nonette

Inondations, sécheresses et canicules, tempêtes, grêles... ces événements intenses de plus en plus fréquents sont bien la conséquence du changement climatique sur notre territoire. L'eau y est centrale.

Le SAGE de la Nonette s'engage dans une gestion plus durable des eaux de pluie afin de lutter contre les conséquences de ces changements climatiques.

Ces solutions "sans regrets" ont en plus l'avantage d'être multifonctionnelles.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

BONNES PRATIQUES

- ➔ Commission bocage (méthode Arguenon Baie de la Fresnaye)
- ➔ Préserver et reconstituer un maillage bocager « dense » sur la base d'un diagnostic avec cartographie précise
- ➔ Faire une étude « sérieuse » sur la définition du ruissellement (GEMAPI, GEPU...) et identifier les acteurs et leurs compétences
- ➔ Maintenir la complémentarité rural/urbain
- ➔ Garder tout le temps à l'esprit la gestion à l'échelle du bassin versant
- ➔ Infiltration à la parcelle
- ➔ Effet cumulatif des petits aménagements
- ➔ Favoriser la synergie des acteurs (fédération de chasse, chambre d'agriculture...)
- ➔ Animer et appuyer pour la mise en place d'actions opérationnelles facilement

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Etre vigilant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU(i)) avec le SAGE, pour bien intégrer les risques liés au ruissellement et à la biodiversité. Attention aux contradictions/incohérences entre le code de l'urbanisme et le code de l'environnement
- ➔ Portage politique nécessaire
- ➔ Dispositif d'évaluation des actions sur le ruissellement

L'alimentation en eau potable pour les prochaines années, enjeux et possibilités

↻ INTERVENTIONS ↻

« Prospective de la demande en eau potable prenant en compte le changement climatique, et les usages par territoire et à domicile » - Patrick EISENBEIS, SMEGREG

L'étude "Prospective de la demande en eau potable" est un projet de recherche porté par le SMEGREG (EPTB des Nappes profondes de Gironde) pour le compte de la commission locale de l'eau du SAGE des Nappes profondes de Gironde et mené conjointement avec l'INRAE, l'UMR 5319 Passages (CNRS - Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux et Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux) et l'EA Géoressources et environnement (ENSEGID - Bordeaux INP). Il a été financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Mené entre janvier 2020 et mars 2021, ce travail de recherche visait à mieux appréhender la consommation unitaire de l'habitant girondin en vue d'une meilleure prévision de la demande en eau potable en lien avec une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le projet s'est articulé autour de quatre axes de travail :

- une analyse des consommations unitaires selon les différents territoires girondins et leurs caractéristiques ;
- une analyse de l'impact de données météorologiques et calendaires sur les prélèvements journaliers et une application des scénarios du GIEC ;
- une enquête quantitative auprès de 1 026 ménages girondins sur leurs usages domestiques de l'eau au quotidien, pendant leurs loisirs ou encore leurs week-ends/vacances ;
- une enquête sociologique auprès de 25 ménages girondins sur leurs pratiques de consommation et usages domestiques de l'eau, leur perception et leur structuration.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- la consommation d'eau des usagers se distingue selon 5 types de territoire se différenciant par les caractères urbain/rural, zone touristique ou non, activité viti-vinicole ;
- un modèle d'évolution des volumes journaliers a été réalisé par service avec un impact des températures maximales et périodes de temps sec et de variables calendaires ;
- l'enquête quantitative a précisé les comportements des Girondins, comme par exemple un volume a priori supérieur à 50% pour les usages sanitaires ;
- selon l'enquête qualitative, chaque Girondin, véritable technicien tacticien, a ses pratiques de consommation qui connaissent des évolutions dans le temps, parfois en lien avec une prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'eau.

« Les nappes profondes au secours de l'eau potable : du mythe à la réalité » - Mélanie EROSTATE, Institution Adour

Dans le cadre de la démarche de concertation entamée en 2018 pour la gestion durable des nappes profondes du bassin de l'Adour, l'Institution Adour a déployé une dynamique de terrain. Chaque acteur concerné par la production et/ou la distribution d'eau potable à partir de ces nappes a été rencontré afin de construire une vision intégrée des ressources en eau sur le bassin et de définir l'importance actuelle et future des nappes profondes pour l'alimentation en eau potable (AEP) du territoire.

Ces rencontres ont mis en exergue une généralisation des problématiques de qualité et de quantité sur les ressources exploitées pour l'AEP dans l'ensemble du bassin de l'Adour, à l'exception des nappes profondes. Pour sécuriser l'AEP, une stratégie fait l'unanimité : la mutualisation des ressources via l'interconnexion des réseaux d'eau potable. Si cette solution répond aux problématiques prégnantes des services d'eau potable à l'échelle locale à court ou moyen terme, elle assure une sécurisation toute relative lorsque l'on étudie la ressource à l'échelle globale du territoire. Le maillage complexe développé entre les collectivités induit une interdépendance croissante des acteurs de l'ensemble du territoire à des ressources parfois déjà vulnérables. Les problématiques de qualité ou de quantité affectant les collectivités voisines et leurs ressources sont généralement mal connues et les ressources mutualisées sont même dans certains cas déjà sujettes à des problèmes quantitatifs, approchant les situations de rupture de l'AEP. Une vulnérabilité qui pourrait encore s'exacerber sous les effets du changement climatique.

🔗 MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER 🔗

Comment mettre en adéquation les besoins avec la ressource disponible ?

BONNES PRATIQUES

- ➔ Connaissances sur les ressources (études sur les volumes prélevables, prospective...) et l'état des réseaux, réseaux de suivi, données
- ➔ Acquisition de compétences
- ➔ Sensibiliser les élus
- ➔ Mixte hydrique : trouver les outils, réfléchir en amont
- ➔ Mettre en avant le long terme
- ➔ Réviser les pertes réseaux
- ➔ Mise en place d'outils de gestions adaptés (comme les SAGE), de règles de gestion/partage

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Choix échelle de gestion, transferts inter-bassins versants
- ➔ Une bonne gestion de la ressource nécessite de l'expertise
- ➔ Aller au-delà du petit cycle pour les syndicats d'eau potable
- ➔ Difficultés financières pour les renouvellements de réseaux
- ➔ Clarifier la gouvernance et la prise de décision
- ➔ Définition de volumes prélevables à la fois sur l'année mais aussi en période de crise
- ➔ Besoin de données de prélèvements mensuels

Eau potable et pesticides

🔗 INTERVENTIONS 🔗

Support groupé des interventions

« Règles du SAGE Adour aval pour réduire les pollutions (PPS) sur une AAC prioritaire » - Marie BAREILLE, Institution Adour

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Adour aval, un enjeu majeur est apparu sur une AAC avec des problématiques de pollutions chroniques et élevées par des métabolites de PPS (pentosane polysulfate de sodium). En parallèle des travaux de la CLE, le syndicat d'AEP a travaillé à la fois en curatif en mettant en place une unité de traitement au charbon actif, mais aussi en préventif en réalisant la définition de l'AAC et la mise en place d'un plan d'action territorial (PAT). La CLE a également porté une ambition dans le règlement du SAGE en y inscrivant trois règles relatives à cette AAC. Le but recherché était de jouer de la complémentarité de ces deux outils (SAGE réglementaire, inscription de l'enjeu dans la durée et fixation d'objectifs pour le territoire vs PAT volontaire, définition d'actions pour atteindre les objectifs de réduction des PPS et mobilisation de financements). Le chemin a été long, laborieux, avec de très vifs débats et de multiples difficultés. Le SAGE est approuvé depuis mars 2022, le PAT en cours de validation actuellement. Des ajustements ont dû être réalisés dans le règlement pour parvenir à la validation du SAGE. Une des règles a été assouplie mais présente l'intérêt de fixer un objectif aux acteurs locaux...

« Terres de sources » - Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE Vilaine et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Terres de Sources a pour objectif de rassembler les citoyens et acteurs de la production alimentaire autour d'un objectif commun de préservation de l'environnement, de reconquête

de la qualité de l'eau, de l'air et de la transition des modèles agricoles. Initiée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la démarche est aujourd'hui animée et relayée par plus de 60 partenaires parmi lesquels de nombreuses organisations agricoles, institutionnelles, économiques, associatives et citoyennes.

Terres de Sources s'est fixé quatre missions :

- Garantir une démarche de progrès des systèmes de production agricole pour reconquérir la qualité de l'eau ;
- Rémunérer les services environnementaux des producteurs et leur garantir une juste rémunération ;
- Fournir aux consommateurs des produits locaux de qualité à des prix accessibles ;
- Permettre aux habitants et aux professionnels du territoire de se rendre acteurs d'une consommation responsable, en assurant une gouvernance partagée de la démarche entre producteurs, transformateurs, consommateurs et collectivités.

Pour en savoir plus : <https://terresdesources.fr/>

« *Aire d'Alimentation des Captages d'Auger-Saint-Vincent (60) : exemples d'actions* » -
Guy VANLERBERGHE, exploitant agricole

Les captages d'Auger-Saint-Vincent se trouvent sur le bassin versant de l'Automne. Il s'agit de quatre captages qui alimentent 20 000 habitants sur 14 communes. Deux de ces captages ont été classés prioritaires lors de la conférence environnementale en 2013.

Le projet de Guy et Sébastien Vanlerberghe pour la société civile d'exploitation agricole du Clos Bernard (200 ha dont 110 ha de vergers, 90 ha de grandes cultures, 400 brebis et 1000 poules) :

- Certification ISO 140001 et membre de l'association Terre de Picardie ;
- Introduction d'un élevage ovin Shropshire conduite de manière extensive ;
- Conversion totale de l'exploitation en agriculture biologique ;
- Début d'expérimentation sur l'impact de l'introduction de l'élevage dans l'exploitation ;
- 1^{ère} coupe et échange de luzerne ;
- Plantation de 13 ha vergers hautes tiges ;
- Formation sur la biodynamie et culture régénérative des sols désherbage mécanique (NaturaGriff) sur la ligne de plantation des arbres ;
- Résultats divers : passage d'un indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires de 15 en 2012 à 1 en 2017, objectifs de rendement dépassés de 1/3.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

Présenter des outils permettant de réduire les substances phytosanitaires dans les captages d'eau potable

BONNES PRATIQUES

- ➔ Travailler avec les producteurs et les transformateurs
- ➔ Travailler à la source pour réduire les pesticides
- ➔ Animation
- ➔ Projet duplicable
- ➔ Volonté politique
- ➔ Force de l'exemple
- ➔ Faire percoler les informations vers les acteurs
- ➔ Intérêt de faire un guide « SAGE et pesticides »

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Limite des circuits courts
- ➔ Temps limite des aides
- ➔ Volontariat
- ➔ S'assurer d'une filière qui permet la viabilité économique
- ➔ Ressort du SAGE vs ressort de la réglementation /loi

Mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux

↻ INTERVENTIONS ↻

« Réseau de suivi des niveaux d'eau sur les affluents du Lignon » - Justine THOMAS, EPAGE Loire Lignon

L'EPAGE Loire Lignon est un partenaire du projet LIFE Eau&Climat¹ qui vise à aider les acteurs locaux à améliorer leurs connaissances et à les mobiliser sur cet enjeu.

¹  Le projet LIFE Eau&Climat (LIFE19 GIC/FR/001259) a reçu un financement du programme LIFE de l'Union européenne.

Dans le cadre de l'animation du SAGE Lignon du Velay, un réseau de 10 stations avec échelles limnimétriques et macarons indiquant les niveaux d'étiages sévères sont en cours d'installation sur des affluents du Lignon, ainsi que 10 sondes de températures.

Ces équipements permettront de réaliser un suivi et de sensibiliser les acteurs locaux à la disponibilité de l'eau en périodes d'étiage et au changement climatique.

Ces données seront partagées *via* une page internet et des observations citoyennes viendront compléter les suivis et alimenter l'observatoire du Lignon.

« Réseau de référents climat CLE Garonne, charte Garonne » - Maxime PANTAROTTO et Cédric TREGUER, SMEAG (Complément : Charte Garonne)

Réseau de référents climat CLE Garonne

Dans le cadre du projet LIFE Eau&Climat, la CLE du SAGE Garonne s'est engagée à mobiliser les acteurs locaux sur le sujet de l'adaptation et plus particulièrement de mettre en place un réseau de référents climat. Ce réseau s'appuierait dans un premier temps sur les présidents des commissions géographiques du SAGE, membres du bureau de la CLE. Cette dernière instance incarnant le comité de pilotage d'une étude socioéconomique prospective de la démarche d'adaptation au changement climatique du territoire.

L'objectif de ce réseau est de former un premier groupe d'élus, aux concepts du changement climatique. D'une part, pour mieux maîtriser les forces et les limites des projections hydro-climatiques (distinction risque et incertitude) et acquérir une culture de l'anticipation. D'autre part, pour préparer les élus à faire des choix éclairés en tant que membres du comité de pilotage de l'étude citée ci-dessus. Enfin, ce réseau de référents climat pourra être sollicité sur la stratégie de communication/sensibilisation à mettre en place auprès de trois publics cibles identifiés comme prioritaires : les élus, les porteurs de la compétence GEMAPI et les usagers de la ressource au premier rang desquels les agriculteurs et le jeune public (scolaire). Pour cela, il est prévu de s'appuyer sur la formation "les mots pour le dire" délivrée aux partenaires du projet LIFE Eau&Climat par un expert membre du consortium. Cette formation a fait l'objet de fiches vulgarisées grâce à une médiatrice scientifique également partenaire du projet. De plus, la présentation des impacts identifiés par les Groupements régionaux d'experts sur le climat des deux régions situées sur le périmètre du SAGE (Acclimaterra en Nouvelle-Aquitaine et le Réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie) est également envisagée. Cela s'inscrit par ailleurs dans un objectif de rapprochement des gestionnaires de la ressource et des scientifiques.

Charte Garonne

Face aux enjeux identifiés sur le territoire de la vallée de la Garonne et pour envisager des résultats significatifs sur les objectifs généraux du SAGE, il n'existe pas de solution unique. Il faut mobiliser simultanément de nombreux leviers d'action, d'échelles et de temporalités différentes.

Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE a confirmé l'importance de se munir d'un outil incitant les gestionnaires à mettre en place ces actions, en définissant un cadre répondant aux enjeux de la Garonne et donnant de la cohérence sur tout le linéaire du

fleuve. C'est pourquoi nous avons rédigé une charte de gestion du lit, des berges de la Garonne et ses confluences.

La Charte Garonne et confluences est un outil de communication et de sensibilisation destiné à tous les maîtres d'ouvrages. Elle a pour but de venir en appui des porteurs d'enjeux et de projets. Elle présente des recommandations techniques pour la restauration, la gestion et l'entretien du lit et des berges de la Garonne et facilite l'accès à l'information et aux retours d'expériences.

L'animation que nous réalisons s'appuie sur la dynamique territoriale de la Garonne. Nous intervenons lors des phases d'élaborations des programmes d'actions (plans pluriannuels de gestion, restauration de zones humides, SCoT, ...) pour qu'ils incluent les recommandations techniques de la Charte Garonne. Ce document nous permet également de nous rapprocher des élus des collectivités (communes et communautés de communes) pour faciliter les travaux réalisés par les services GEMAPI. En communiquant par exemple sur l'espace de mobilité et la gestion des bancs de galets, nous facilitons la mise en œuvre des actions de restauration morphologique, souvent mal perçues par les riverains et dont les bénéfices ne sont pas évidents pour les élus.

La mobilisation des élus et des autres acteurs locaux permet de développer une culture environnementale, favorisant ainsi la mise en œuvre d'actions qui permettront de retrouver une Garonne naturelle offrant des services écosystémiques indispensables à l'adaptation au dérèglement climatique.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

RESTITUTION
EPAGE Loire-Lignon
➔ Amélioration de la collecte des données hydro-climatiques (échelle des hauteurs d'eau) pour partager avec les élus, les usagers via un observatoire du SAGE, une lettre d'information, un questionnaire en ligne et des supports pédagogiques
➔ Projet pilote étendu et répliqué à tout le bassin versant du SAGE, utilisation des données pour d'autres études
➔ Pistes d'amélioration identifiées : donner plus de visibilité, impliquer plus de parties prenantes (pêcheurs, élus, grand public, scolaires)
SAGE Garonne
➔ Mobilisation progressive sur le territoire et via les acteurs, programme d'actions partagées dans la durée. Cela facilite la mise en œuvre.
➔ Référents territoriaux et thématiques
➔ Approche inter-SAGE
➔ Charte Garonne :

- Restaurer la colonne vertébrale du territoire, lien amont/aval
- Impliquer tous les acteurs dont les opérationnels, expliquer qui fait quoi dans le domaine public fluvial
- Engagement, recommandations, identité et appartenance
- Recommandations techniques
- Encourager les élus à passer à l'action
- Intégrer les pratiques de restauration aquatique (berges et lit) dans les processus d'aménagement

SAGE Garonne dans le cadre du projet LIFE Eau&Climat

- ➔ Etude socio-économique pour préciser la démarche d'adaptation au changement climatique
- ➔ Approche inter-SAGE
- ➔ Tester des outils d'aide à la décision et mobiliser les acteurs locaux pour la concertation
- ➔ Etude présentée à la CLE
- ➔ Ambassadeurs = relais pour la mise en œuvre des SAGE ?
- ➔ Stratégie de communication concertée autour des trajectoires d'adaptation pour l'évolution du SAGE
- ➔ Autres observatoires n'intègrent pas forcément le changement climatique, le SMEAG est en avance

🔗 RESSOURCES COMPLEMENTAIRES 🔗

- Site internet du projet LIFE Eau&Climat : <https://www.gesteau.fr/life-eau-climat>
- [Guide sur la mobilisation des acteurs locaux](#)

Les solutions fondées sur la nature

🔗 INTERVENTIONS 🔗

Supports des interventions :

« Les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) »

« Les solutions fondées sur la nature dans les SAGE »

« Projet LIFE ARTISAN sur le bassin versant du Néal »

Claire-Cécile Garnier, Cheffe du Bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce, Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

L'expression « solution fondées sur la nature » est relativement nouvelle et bénéficie d'une popularité croissante depuis quelques années dans les actes, comme dans les discours. Les SfN recouvrent en réalité un grand nombre de pratiques maîtrisées et connues par les acteurs de la gestion de l'eau, y compris les SAGE, et qui étaient jusqu'alors qualifiées d'autres manières. Il ne s'agit donc pas de pratiques nouvelles pour les maîtres d'ouvrage, mais plutôt d'une vision renouvelée qui a l'intérêt de toucher au-delà du seul cercle des gestionnaires de l'environnement. En ce sens, les SfN ont le potentiel de favoriser les projets de territoire interdisciplinaire et intégrés.

Natalia Rodriguez, Chargée de mission « Sciences, Société et Europe », Direction des Acteurs et des Citoyens, Service Life intégré Artisan, Office Français de la Biodiversité

Les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) sont une déclinaison des SfN au cadre de l'adaptation au changement climatique. Elles sont au cœur du projet Life intégré ARTISAN, piloté par l'OFB, qui vise à créer en 8 ans les conditions d'une généralisation du recours aux SafN face aux effets du changement climatique en France. Pour cela, des documents ressources ont été élaborés, un réseau d'animateurs et animatrices a été structuré au niveau national, et un programme démonstrateur de 10 sites pilotes a été mis en place. L'un des objectifs est de réaliser un suivi et une évaluation des résultats des projets de SafN.

Hélène ANQUETIL, Service appui aux acteurs et mobilisation territoriale, direction régionale Bretagne, Office français de la biodiversité

Une revue des documents des SAGE de Bretagne et Pays de la Loire a mis en évidence que le terme « solutions fondées sur la nature » lui-même n'était pas présent dans les 40 PAGD. Le terme nature est présent, soit dans des usages liés aux risques naturels, soit en lien avec l'approche SfN (ex : zones naturelles d'expansion des crues, épuration naturelle de l'eau) ou la notion de naturalité (ex : écoulement naturel des eaux).

↻ **MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER** ↻

BONNES PRATIQUES

- ➔ Présenter les SfN comme des mesures « sans regret »
- ➔ Les SfN sont une « simple » mise en valeur du territoire
- ➔ Le terme infrastructure naturelle rassure certains élus
- ➔ Une nouvelle étiquette pour d'anciennes pratiques, cela change les perceptions
- ➔ Diagnostics socio-économiques et phases de dialogue ont une très grosse plus-value
- ➔ Dire que les SfN coûtent moins cher (bien que parfois à long terme, et sous réserve d'inclure les co-bénéfices)
- ➔ La préservation est la meilleure des SfN (bocage, zones humides), s'appuyer pour cela sur les documents d'urbanisme
- ➔ Globaliser permet de mieux coordonner et mieux suivre
- ➔ Dans les SAGE : les SfN doivent être affichées dans la stratégie et les objectifs (et pas dans les dispositions)
- ➔ Intégrer directement aux filières l'intérêt pour les SfN (ex : label des poulets de Loué et préservation du bocage)
- ➔ Les SfN imposent de sortir du silo (par ex : PTGE, PCAET)
- ➔ Ne pas oublier que le risque est naturel (culture du risque et acceptation)
- ➔ L'intérêt des SfN concerne aussi l'après-crise (résilience)
- ➔ Insister sur le co-bénéfice des SafN en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique

POINTS D'ATTENTION

- ➔ La maîtrise foncière
- ➔ Les financeurs ne suivent pas faute de quantification des bénéfices
- ➔ Besoin de temps long pour le dialogue et mesurer les effets
- ➔ Travailler sur des opportunités éloigne d'un pilotage stratégique
- ➔ Les SfN ne sont pas des outils magiques : être honnête pour ne pas susciter les faux espoirs
- ➔ Il y a un paradoxe : les SfN sont « efficaces et pas chères », pourtant les projets gris « ponctuels et coûteux » sont plus valorisés
- ➔ Quelles contraintes de la nouvelle PAC ?
- ➔ Attention à l'expression « zone d'expansion des crues » qui est trompeuse, lui préférer « espace de bon fonctionnement »

La concertation préalable du public

🔗 INTERVENTIONS 🔗

« Présentation et fondamentaux de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) » - Patrick DERONZIER, Directeur de la CNDP

La CNDP est une autorité administrative indépendante qui défend le droit individuel à l'information et à la participation, sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Elle se base sur 6 valeurs fondamentales : indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement et inclusion.

Un dispositif de participation garanti par la CNDP doit permettre la participation du « grand public ». L'objectif est de permettre au plus grand nombre de personnes possible de s'informer et d'échanger leurs points de vue sur un projet, plan ou programme. La CNDP/le garant produit la cartographie des arguments. Elle/il est neutre sur le fond.

La CNDP peut intervenir sur des concertations préalables sur des projets de SAGE, des PTGE, des plans nitrates...

« Rôle du garant » - Bernard FERY, garant à la CNDP

Le garant de la CNDP a divers rôles lors d'une concertation préalable dans le cadre des SAGE :

- Etre en lien étroit avec le maître d'ouvrage, l'organisateur de la concertation préalable ;
- Visiter les lieux ;
- Rencontrer préalablement les acteurs en présence, identifiés ou reconnus ;
- Participer à la préparation de la concertation et suivre son évolution ;
- Etre présent lors des rencontres et actions sur le terrain.

Il fournit un bilan qui contient ses observations, analyses et recommandations.

« Concertation préalable, retour d'expérience du SAGE Scarpe amont » - Grimonie BERNARDEAU, Communauté urbaine d'Arras

La concertation préalable sur le SAGE Scarpe amont portait sur le document de la stratégie. Elle s'est tenue du 31 août au 17 octobre 2020.

Il est important d'être vigilants sur les délais de la procédure et de soigner la communication. Différents supports et événements ont été mis en place en ce sens : organisation de réunions publiques, site internet dédié, questionnaire sur l'ambition et la pertinence des orientations, flyer envoyé à tous les habitants, posters...

Au total il y a eu 258 contributions qui n'ont pas conduit à des modifications de la stratégie à l'issue de la concertation préalable, mais à une prise en compte des remarques dans l'écriture du PAGD et du règlement.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

Qu'est-ce qu'une concertation préalable réussie ?

BONNES PRATIQUES

- ➔ Anticiper le calendrier
- ➔ Toucher tous les publics
- ➔ Solliciter un garant CNDP
- ➔ S'assurer que les attendus de la participation soient partagés par la CLE
- ➔ Faire participer le public sur la stratégie du SAGE
- ➔ Varier les modalités de participation
- ➔ Demander aux membres de la CLE de mobiliser leur réseau pour participer
- ➔ Prévoir des retours d'expériences – MOOC
- ➔ Avoir une vision de continuité de la concertation des études à la stratégie et jusqu'au plan d'action : concertation par étapes
- ➔ Cahier d'acteurs
- ➔ Ne pas donner trop de poids à une position individuelle du public, décision concertée des membres de la CLE
- ➔ Articuler public et CLE mais ne pas déposséder ni démobiliser les membres de la CLE

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Préciser la temporalité de la concertation dans le guide SAGE
- ➔ Il faut que la CLE adhère et participe
- ➔ Le guide n'est pas applicable immédiatement
- ➔ Un panel citoyen n'est pas suffisant
- ➔ Prévoir un budget
- ➔ Réussir à faire entrer la parole du public dans la CLE
- ➔ Bien former et renseigner sur la concertation préalable les préfetures, DDT qui pilotent les SAGE
- ➔ Maîtrise du temps, anticiper

Synergie inter-SAGE et échelle plus large que le bassin-versant pour répondre de manière cohérente au déficit quantitatif

INTERVENTIONS

« Gérer la ressource en l'absence de ressource propre : cas d'un territoire dépendant des apports extérieurs » - Margaux KNISPEL et Thierry DROIN, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc

La première version du SAGE de l'Arc a été approuvée en 2001. Vingt ans plus tard, et après un premier renouvellement en 2014 basé sur le dialogue et le partage avec les acteurs locaux, la CLE a décidé de se lancer dans une deuxième révision tournée vers la co-construction avec le territoire et l'intégration des enseignements des années écoulées. Cette révision du SAGE de l'Arc vise également à mieux intégrer l'évolution des pratiques, répondre aux nouveaux objectifs du bassin méditerranéen et relever les défis liés au changement climatique. Parmi les sujets questionnés à l'occasion de cette révision concertée, la ressource en eau constitue une spécificité du bassin de l'Arc qui nécessite une approche différente de ce qui peut se faire sur d'autres bassins versants.

L'Arc a un régime pluvial méditerranéen strict. Il ne bénéficie pas d'apports naturels importants (comme des résurgences karstiques par exemple) pouvant soutenir les débits, notamment en période d'étiage. Dit autrement, les sources se tarissent peu de temps après les périodes de pluies. En période estivale (juin à septembre) les étiages sont très marqués sur l'Arc et ses affluents et ils peuvent s'étendre sur une période de 6 mois pour les années les plus sèches, comme en 2022. La plupart des petits affluents de l'Arc, en particulier sur l'amont, sont intermittents, une caractéristique des petits cours d'eau méditerranéens. Le reste de l'année, à la faveur des précipitations parfois importantes, les débits sont plus soutenus.

Par ailleurs, les besoins en eau du territoire sont très majoritairement satisfaits par des ressources extérieures au territoire, à savoir les eaux des « châteaux d'eau » alpins Durance et Verdon, acheminées via des longs trajets en canaux. Les études et suivis hydrologiques des 10 dernières années ont permis de montrer qu'en période d'étiage sévère, l'Arc est uniquement alimenté par des rejets anthropiques, associés aux nombreuses stations d'épuration du bassin versant mais également aux fuites et débits réservés des ouvrages de stockage et d'adduction d'eau en provenance de ces ressources externes. En d'autres termes, les années les plus sèches, le fleuve Arc serait intermittent sans les aménagements et la présence humaine sur son territoire.

Ainsi, en première approche, ce constat (cours d'eau naturellement très contraint, approvisionnement en eau principalement à partir de ressources extérieures...) pourrait amener à considérer que la gestion de la ressource en eau superficielle sur le bassin de l'Arc n'est pas (n'est plus) un « sujet » pour le SAGE. Mais c'est justement cette dépendance aux ressources alpines, dans un contexte marqué de diminution des réserves (particulièrement en 2022), qui impose au SAGE d'en faire une problématique forte.

Le défi pour le SAGE est donc de trouver l'articulation entre une problématique dépassant largement les limites de son bassin versant et la préservation voire la restauration de ses

propres enjeux écologiques via ces apports externes. La participation et la qualité des échanges entre les acteurs, dans le cadre de la révision du SAGE nous conforte dans l'idée d'un SAGE ambitieux sur cet enjeu. Le SAGE prend ainsi un rôle d'impulseur pour mettre sur la table une problématique qui le dépasse (en termes de compétence), mais qui le concerne directement et pour laquelle il doit « prendre sa part ».

Et le paradoxe se poursuit encore avec la présence d'une immense réserve d'eau sous les pieds des habitants du bassin de l'Arc...Car en effet, sous ce bassin versant qui ne permet pas de répondre aux besoins en eau du territoire se trouve une importante réserve d'eau douce, très bien protégée par les multiples couches géologiques qui la recouvrent et par conséquent de très bonne qualité.

Cet aquifère (multicouches), encore assez mal connu, est situé à des profondeurs variables (environ 1000 mètres pour le principal). Il est essentiellement alimenté par les infiltrations dans les massifs calcaires au nord et au sud du bassin versant de l'Arc, la majorité des zones d'alimentation étant située en dehors du périmètre du SAGE. Cette ressource stratégique est aujourd'hui très peu exploitée et encore bien protégée. Son exploitation, prioritairement pour l'AEP, nécessiterait de grandes précautions pour en préserver la qualité et l'équilibre quantitatif.

Il s'agit là encore d'un enjeu dépassant le territoire du bassin de l'Arc et que le SAGE de l'Arc permet de faire émerger, en l'absence de gestionnaire identifié pour cette masse d'eau. Le rôle du SAGE sur ce sujet, dans un premier temps en tout cas par la concertation organisée dans le cadre de cette révision, consiste à mettre les acteurs autour de la table et faire prendre conscience de la nécessité de désigner un acteur se saisissant véritablement du sujet en tant que structure gestionnaire.

*« Articulation entre SAGE et PGRE face à une situation de déficit majeur sur le bassin de l'Aude » -
Philippe Cluzel, SMMAR – EPTB Aude*

Contexte :

Le bassin versant de l'Aude présente le plus grand déficit hydrologique de l'ensemble de l'arc méditerranéen, 37 Mm³, soit plus que la somme de tous les autres bassins réunis de ce même territoire. Face à ce constat, la nécessité de mise en œuvre d'un PGRE a rapidement émergé, et ce dès 2013.

En parallèle, la démarche de SAGE étant forte sur ce territoire, mise en place depuis les années 90, le lien entre SAGE et PGRE fut une évidence.

Problématique : Comment assoir la légitimité du PGRE au travers des SAGE ?

Méthode :

1 / Réflexion d'élaboration du PGRE au sein des SAGE du territoire (CLE, commission thématique) ;

2 / Déclinaison d'études spécifiques sur les territoires les plus vulnérables (reprise des études de volumes prélevables encore plus en détail) ;

3 / Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PGRE au travers des SAGE et du comité technique inter-SAGE du bassin.

Perspective :

Vers un PTGE (2023/2024), nécessité de poursuivre et renforcer cette démarche pour accroître la légitimité de l'outil.

Pour en savoir plus : <https://www.smamar.org/nos-grands-projets/pgre/>

↻ **MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER** ↻

BONNES PRATIQUES / LEVIERS
➔ CLE / maturité, dynamique du SAGE permet de poser le sujet de la gestion quantitative sur la table même s'il dépasse le périmètre
➔ Avec le changement climatique, la gestion quantitative de la ressource devient nécessairement un sujet à anticiper
➔ Intégrer à la CLE les principaux acteurs concernés (Ex : Société Canal de Provence Durance dans la CLE Arc)
➔ Assurer une composition représentative des instances inter-SAGE
➔ Articulation SAGE/PTGE : le SAGE est un outil adapté pour gérer la ressource (réglementaire et concertation)
➔ Présenter le déséquilibre quantitatif comme un impact de nos usages
➔ Prendre en compte le temps long, le changement climatique, se projeter pour changer les systèmes et les pratiques (agriculture et tourisme en particulier)
➔ Faire un suivi, un bilan des PGRE/PTGE
➔ Priorité aux économies d'eau nettes

POINTS D'ATTENTION
➔ Gouvernance à construire à une échelle adaptée (inter-SAGE)
➔ Besoin d'acculturation des acteurs (origine ressource, fonctionnement, économies d'eau...)
➔ Question du mandat/légitimité d'instances autres que la CLE
➔ Portée des SDAGE/SAGE sur les transferts d'eau inter-bassins, rôle de l'inter-SAGE et des institutions ?
➔ Inter-SAGE pas seulement horizontal (lien avec les eaux souterraines)

Gouvernance avec les SAGE : se coordonner entre acteurs pour atteindre le bon état avec l'exemple de la méthode pressions/impacts PERISCOPE

INTERVENTIONS

Mini table ronde de l'Agence de l'eau Artois-Picardie avec les interventions de Audrey LIEVAL - Syndicat Mixte Escaut et Affluents, Gauthier TURCO – DREAL, Cyrille EUVERTE, Jean-Philippe KARPINSKI et Arnaud DOLLET - Agence de l'eau Artois-Picardie

[Poster PERISCOPE](#)

Les objectifs plus ambitieux pour atteindre le bon état

Pour répondre aux objectifs encore plus ambitieux d'atteinte du bon état et dans le cadre de la construction du projet de SDAGE 2022-2027, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a enclenché un travail de consultation des territoires de SAGE au travers de tournées de chaque CLE en 2020.

L'objectif était d'échanger sur les fiches masses d'eau de leur territoire. Ces fiches rappellent les caractéristiques et l'état de la masse d'eau selon l'état des lieux 2019, dressent le bilan pressions/impacts et les objectifs d'atteinte du bon état qui en découlent. Ces fiches ont servi de support de discussion pour affirmer ou infirmer certains points et affiner le diagnostic.

Grâce à ce travail, il a été possible de mettre en lumière la nécessité d'avoir des relais au niveau des territoires et en particulier des SAGE. En effet, les acteurs locaux ont la connaissance de terrain pour caractériser les pressions qui impactent de manière significative les masses d'eau et sont les leviers pour mobiliser les acteurs du territoire.

L'évolution du niveau d'ambition des objectifs affichés par l'Union Européenne et les effets du changement climatique nécessitent de s'adapter et d'avoir des plans d'actions ciblés et priorités en fonction des enjeux de chaque territoire et des masses d'eau. C'est pourquoi, les Agences de l'eau ont la volonté d'atteindre une efficacité plus soutenue de leurs aides pour permettre de reconquérir le bon état des masses d'eau. Ce travail ne peut se faire que de concert avec les acteurs du territoire et au premier plan les SAGE. Pour faciliter cette coordination d'actions, cette mobilisation de tous et un portage local fort, les présidents de CLE et les animateurs SAGE en Artois-Picardie participent aux instances de bassin.

Evolution de la gouvernance

La démarche de concertation locale déployée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie a permis d'établir une planification au travers du SDAGE 2022-2027, dont les objectifs sont déclinés en mesures dans le programme de mesures. Celui-ci est retranscrit au travers du programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

De plus, lors de la révision du 11^e programme d'intervention, la transition s'est faite d'une politique de moyens vers une politique de résultats, avec une évolution des conventions entre l'Agence de l'eau Artois-Picardie et les SAGE, calée sur l'atteinte des objectifs 2027 du SDAGE.

Ainsi, un travail collaboratif avec les territoires de SAGE a été initié afin de prioriser à travers une feuille de route les actions qu'ils engagent en fonction des enjeux locaux et au regard des objectifs définis dans le SDAGE.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

BONNES PRATIQUES
<ul style="list-style-type: none">➔ Priorisation des actions➔ Mobilisation de tous les acteurs➔ Partager les bonnes pratiques➔ Organiser et s'appuyer sur la gouvernance➔ Mutualiser la connaissance➔ S'appuyer sur les territoires➔ Définir des objectifs communs/partagés➔ Convergence entre planification et programme➔ Enquête collaborative
POINTS D'ATTENTION
<ul style="list-style-type: none">➔ Transfert d'échelle/taille bassin et sous-bassin➔ Lien entre petit et grand cycle➔ Politique agricole

Sensibilisation des élus et des membres des CLE

↻ INTERVENTIONS ↻

« Opération de sensibilisation des élus et membres de la CLE » - Béatrice NIVOY, Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel

Un SAGE récemment approuvé, une CLE renouvelée, de nouveaux élus, 2021 était le moment clé pour sensibiliser sur les enjeux de l'eau. Le choix a été fait d'organiser une matinée conviviale et pragmatique tous les deux mois sur un thème précis. Cette matinée est basée

sur des retours d'expérience, des visions croisées de différents acteurs locaux et des temps d'échanges sur le terrain. Bilan : des participants satisfaits, enrichis des expériences présentées et évoquées lors des échanges et dotés de connaissances pour prendre des décisions avisées et penser à intégrer l'eau dans tous les projets du territoire.

Retrouvez toutes les infos sur le [site du SAGE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel](#).

« *Information, sensibilisation et formation des élus : le retour d'expérience de l'ANEB* » - Mya BOUZID, ANEB

Face aux défis à venir pour leurs territoires, il est aujourd'hui essentiel que les élus soient en capacité de prendre les décisions qui s'imposent en matière de gestion de l'eau sous toutes ses formes. Cela passe par de l'acquisition de connaissances, de l'appropriation, de la formation et de la sensibilisation. L'ANEB élabore un ensemble d'outils et de démarches pour renforcer les connaissances des élus.

🔗 MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER 🔗

Comment former et informer les élus ?

BONNES PRATIQUES

- ➔ Formations :
 - Cibler les attentes et besoins (ex : en entretien individuel)
 - Quel format ? Pour dire quoi ? Où ? Comment ? Quels messages pour quelles cibles ?
 - Format court en lien avec leurs préoccupations, leurs besoins
 - Simplifier les discours, pas de jargon, adapter le vocabulaire technique
 - Aller là où sont/vont les élus (c'est plus difficile de les faire venir)
ex : salons, conseil communautaire, université, AMF, instance des chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture, métiers et artisanat...)
 - Communiquer autour des formations régulièrement
 - Temps d'échanges individuels ou en petits groupes (être à l'écoute des besoins permet d'expliquer, mobiliser)
 - Diaporama type construit avec les élus/vidéos
- ➔ Elus référents/ambassadeurs pour mobiliser les pairs
- ➔ Mieux valoriser le rapport d'activité du SAGE (montrer clairement les résultats du SAGE)
- ➔ Panorama des acteurs de l'eau (avec contacts, rôles...)

- ➔ Donner accès à des ressources, de la documentation, glossaire
- ➔ Associer le SAGE à une idée simple, lisible, positive
- ➔ Sorties terrain :
 - Faire parler les acteurs de terrain (ex : agriculteurs), qui sont dans la CLE notamment
 - Donner des éléments de connaissance concrets en début
 - Temps convivial à la fin (apéritif)
 - Retour d'expérience 4 700 € pour 6 sorties
- ➔ Communication autour des événements : flyer, courte vidéo de présentation et retranscription d'un événement passé, page internet avec liste des participants et ressources
- ➔ Invitation des membres des CLE à des inaugurations de travaux ou de projets sur lesquels la CLE a rendu un avis
- ➔ Utiliser les relais

POINTS D'ATTENTION / FREINS

- ➔ Les élus n'ont pas le temps, sont sur-sollicités.
- ➔ Les élus déjà formés ne prennent pas le temps de se former plus (« Je connais déjà »)
- ➔ L' élu ambassadeur doit avoir la connaissance et être armé pour mobiliser
- ➔ Sensibiliser aussi les élus des EPCI
- ➔ Jeux d'acteurs
- ➔ Idées reçues sur certains thèmes (zones humides, restauration, économies d'eau...) et du coup pas d'intérêt pour se former plus, apprendre
- ➔ Besoin de moyens en communication : chargé de communication, prestataire pour vidéos ou compétences en interne
- ➔ Besoin de temps (c'est chronophage) pour monter les actions de sensibilisation/formation. C'est d'autant plus compliqué quand on a un grand territoire de SAGE

Partage d'expérience sur la construction de scénarios et le choix de la stratégie d'un SAGE

🔗 INTERVENTIONS 🔗

Support groupé des [interventions](#)

« *Elaboration de la stratégie d'un SAGE : de la théorie à la pratique* » - Kelly FOUCHY et Katia SOURIGUERE, Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin

Le bassin versant de la Siagne est situé dans la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, couvrant une superficie de 520 km². Sur les départements des Alpes-Maritimes et du Var, en bordure de Méditerranée, il est partagé entre les intercommunalités du Pays de Grasse, du Pays de Fayence, de Cannes Pays de Lérins et d'Estérel Côte d'Azur, représentant au total 26 communes. Identifié comme prioritaire vis-à-vis du déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, les acteurs de la ressource en eau sur le territoire sont engagés dans l'élaboration du SAGE Siagne depuis la création de la Commission Locale de l'Eau, en 2013.

Le SMIAGE, qui a repris l'animation de la démarche en 2019, travaille actuellement en collaboration avec les acteurs du territoire à l'élaboration des scénarios et de la stratégie pour le SAGE Siagne. L'élaboration de scénarios requiert de se projeter dans le futur sur l'état probable de la ressource en 2030 et 2050 en fonction de diverses variables. Les scénarios pour le SAGE vont porter sur les évolutions possibles :

- Du climat et des ressources en eau ;
- Des modes de gestion / gouvernance ;
- Des usages et comportements : prélèvements, déversements, écoulements...

« *Leçons apprises du SAGE Garonne* » - Vincent CADORET, SMEAG

Le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne est atypique : vallée alluviale sur 500 km de long et 40 de large. Une approche globale a été choisie pour les scénarios et la stratégie pour un SAGE partagé.

Les étapes d'élaboration des scénarios et de la stratégie ont eu lieu d'octobre 2016 à octobre 2017 :

- Arbitrage de la méthode par la CLE en décembre 2016 ;
- Choix de construire un scénario « socle » sur les éléments faisant consensus et pour poser des bases collectives, à un niveau de détail proche du PAGD ;
- Construction de trois scénarios alternatifs, comme des briques à ajouter ou non au scénario socle ;

- Construction de la stratégie suite aux arbitrages du bureau de la CLE : choix de deux scénarios sur les trois proposés et formalisation du cadre stratégique.

« Réforme des SAGE » - Emma GAHINET, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

D'après l'étude évaluative des SAGE :

- L'étape de construction de scénarios est vécue comme un passage obligé fixé par les guides SAGE mais sans réelle plus-value ;
- Les acteurs s'interrogent sur l'utilité de cet exercice exigeant, alors que les pressions liées à l'aménagement du territoire ne sont pas réellement maîtrisées par eux ;
- Le travail sur les scénarios ajoute en moyenne 1 an à l'élaboration pour un exercice non repris sur le fond par la suite dans le PAGD ;
- Souvent cette étape jugée technique est externalisée par la structure porteuse à un bureau d'études, ne facilitant pas son appropriation par les membres de la CLE et ayant tendance à standardiser les rendus d'un bassin à l'autre ;

L'objectif est de pouvoir se projeter dans des scénarios d'évolution du bassin bien compris par les acteurs. Cette étape sera retravaillée dans le cadre de la réforme des SAGE.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

BONNES PRATIQUES
➔ Mobilisation active et continue des acteurs
➔ Pas de chiffrages en € mais en €/habitant/an
➔ Co-construire une co-connaissance commune et reconnue par tous, scénario tendanciel avec socle non négociable
➔ Stratégie opérationnelle dans les scénarios alternatifs
➔ Avoir des options pour mieux ancrer les choix
➔ S'accorder sur un socle sur lequel on ne revient pas
➔ Se focaliser sur les enjeux/thématiques au lieu de la liste des scénarios alternatifs trop artificiels
➔ Dans le guide d'élaboration, proposer plusieurs exemples de scénarios car chaque SAGE est différent
➔ Clarifier la terminologie « scénario »
➔ S'adapter à chaque territoire, avoir de la souplesse
➔ Itératif : pas besoin de plusieurs scénarios mais plusieurs phases d'échanges (information, concertation, négociation...) organisées et maîtrisées (dans le temps)

- ➔ Avoir un guide détaillé qui ne donne pas vraiment une méthode itérative à suivre mais plutôt une « logique » avec plusieurs exemples de scénarios
- ➔ SAGE agile
- ➔ Favoriser les échanges entre les animateurs SAGE
- ➔ Interventions extérieures (sans l'animateur SAGE) pour débattre et répondre aux questions : prendre du recul par rapport au territoire pour mieux y revenir

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Les scénarios doivent servir à construire la stratégie
- ➔ Eviter le trop technico-technique pour décrire les étapes de l'élaboration des scénarios en CLE
- ➔ Eviter d'arriver à des arbitrages non opérationnels, toujours avoir un scénario socle co-construit et validant la co-connaissance pour ne plus revenir sur ces débats
- ➔ Favoriser l'acceptabilité des scénarios par les acteurs
- ➔ Eviter les choix artificiels
- ➔ L'étape des scénarios est différente entre la révision et l'élaboration
- ➔ Ne pas se coincer dans un type de méthode mais suivre plutôt une logique
- ➔ Sémantique « Scénario » pas adaptée, amène à trop de biais et à de multiples interprétations
- ➔ Réfléchir à ce qu'on souhaite évoquer dans les scénarios (le budget, les actions...) afin de mieux construire la stratégie ?
- ➔ Attention l'animateur ne doit pas faire le SAGE

SAGE et stratégie littorale

🌀 INTERVENTIONS 🌀

« Recul du trait de côte et submersions marines » - Victorine BARA, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Le périmètre du SAGE Douve Taute couvre 60 km de littoral avec deux enjeux :

- Amélioration de la qualité des eaux littorales en lien avec les activités économiques du territoire ;
- Inondation-submersion et évolution du trait de côte.

La démarche « Notre Littoral Demain » concerne la côte Est du Cotentin, un territoire vulnérable au changement climatique. Elle vise à élaborer une stratégie de gestion durable du littoral. Elle a réuni 618 participants sur 6 ateliers entre 2017 et 2020, et a permis d’aboutir à différents scénarios à moyen et long terme, ainsi qu’à un panel de pistes d’actions.

Le projet est dans une nouvelle phase, avec pour objectifs :

- Rassembler les acteurs afin de faciliter l’émergence de projets et formaliser les partenariats nécessaires ;
- Répondre aux attentes des professionnels : accompagner des actions d’adaptation et des actions pilotes pour envisager sereinement le long terme ;
- Sensibiliser tous les publics.

Trois axes de travail ont été retenus : aménagement du territoire, agriculture littorale et sensibilisation.

« La qualité des eaux de baignade et conchylicoles » - Frédérique BARBET, SYMSAGEB

Le périmètre du SAGE du Boulonnais comprend trois cours d’eau principaux, deux marais arrière littoraux, 14 zones de baignade et 9 zones conchylicoles. Une des orientations stratégiques du SAGE est « La protection et la mise en valeur de la frange littorale ». L’objectif est d’améliorer la qualité écologique des cours d’eau et la qualité des eaux de baignade (eutrophisation et bactériologie), en lien avec l’atteinte des objectifs de la DCE et du SDAGE Artois-Picardie.

Les profils de vulnérabilité des eaux de baignade permettent :

- D’identifier les processus de contamination de l’eau ;
- De définir, d’une part, les mesures les plus adaptées pour gérer ces situations et, d’autre part, les actions pertinentes pour supprimer ou réduire les sources de pollution ;
- De contribuer au maintien ou à l’amélioration de la qualité des eaux.

Les profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles servent à recenser, quantifier et hiérarchiser les différentes sources de pollution microbiologique susceptibles d’impacter les zones conchylicoles afin de définir des actions permettant de réduire et gérer le risque sanitaire.

La communication est un élément à ne pas négliger dans le travail sur ces profils, ainsi que la concertation avec la profession conchylicole.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

Partager des actions engagées sur les façades littorales de SAGE

BONNES PRATIQUES

- ➔ Enjeux multiples et multithématiques portés par le SAGE : biodiversité, qualité, sanitaire, protection des milieux, alimentation en eau potable, assainissement non collectif...
- ➔ Deux enjeux majeurs pour le littoral : risque microbiologique/profils de vulnérabilité des eaux (baignade et conchylicole) pour identifier les processus de contamination des eaux et définir et mettre en œuvre concrètement des actions de gestion (plus veille, évaluation et diagnostic)
- ➔ Sensibilisation et émergence des problématiques liées à la protection des eaux (lien avec le volet réglementaire) auprès des élus / usagers / professionnels
- ➔ Enjeux et impacts du changement climatique :
 - Recomposition spatiale
 - Lutte active pour la protection à long terme
 - Résilience aux risques pour tous les usages et secteurs (urbanisme, agriculture, loisirs)
- ➔ Elaboration de plans d'actions après des phases de concertation et d'élaboration de stratégies pour formaliser les partenariats
- ➔ Approche territorialisée des enjeux littoraux (pas à la seule échelle spatiale du SAGE mais en inter-EPCI / région)

Résilience, restructuration de la gouvernance et communication après des inondations marquantes

↻ INTERVENTIONS ↻

« Le bassin versant du Lay face aux situations hors normes » - Pascal MEGE, Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay

Le bassin versant du Lay face aux situations hors normes :

- 2010 : tempête Xynthia du 28 février 2010 sur l'estuaire du Lay avec 29 morts et 400 déconstructions ;
- 2010 - 2012 : constat d'une maîtrise d'ouvrage des digues morcelée et absente

- 2014 : mise en place d'un PAPI avec simplification de la gouvernance
- 2018 : mise en place de la GEMAPI au sein du Syndicat mixte porteur du SAGE, transfert de compétences, des travaux, des responsabilités
- 2020 : création d'un syndicat mixte GEMAPIen avec la fusion de deux syndicats de rivières, le SMLB.

« Exposition sur les crues et inondations "Les pieds dans l'Eau", 30 ans après février 1990 » -
Caroline SCHMITT, Rivières de Haute Alsace et Lauriane WITH, Collectivité européenne
d'Alsace

L'exposition « *Les pieds dans l'eau* » a été conçue et réalisée en 2020 à l'initiative de Rivières de Haute-Alsace, dans le cadre de la commémoration des 30 ans des crues de février 1990, derniers événements majeurs survenus dans le Haut-Rhin. Elle est le fruit d'un partenariat entre les Rivières de Haute-Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace et l'ARIENA (Agence régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace).

Dynamique et interactive, l'exposition propose un cheminement pédagogique construit autour de panneaux thématiques combinant activités ludiques et vidéos éducatives, ainsi qu'un parcours consacré à l'histoire et à la mémoire réalisé à partir de photos d'archives inédites, témoignant de l'ampleur des inondations dévastatrices de février 1990.

L'idée : Connaître le risque pour l'anticiper, s'en prémunir et mieux le gérer.

Cette exposition représente l'occasion de sensibiliser le grand public sur la thématique des crues (effets sur les milieux naturels/urbanisés) et de valoriser les travaux réalisés en rivières depuis plus de 30 ans dans le Haut-Rhin.

Itinérante depuis septembre 2020, l'exposition s'invite également dans les écoles, les collèges et les lycées pour informer les plus jeunes sur les risques d'inondation, leurs modalités d'apparition et leur probabilité de retour.

🔗 MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER 🔗

BONNES PRATIQUES
➔ Etre vigilant et bien s'entourer (préfecture, juriste...) lors du transfert d'ouvrage
➔ S'appuyer sur la sécabilité de la compétence GEMAPI (obligatoire/optionnelle) pour s'adapter à la diversité du territoire
➔ S'appuyer sur la CLE en synergie avec le PAPI
➔ S'appuyer sur les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour communiquer
➔ Impliquer le grand public pour collecter du matériel d'archive (photos, etc.)

- ➔ Utiliser les archives (ex : INA) pour réveiller la mémoire des habitants
- ➔ L'exposition sur les inondations est aussi l'occasion de parler du SAGE
- ➔ Les outils de communication ne sont pas autoportants, il faut les promouvoir activement
- ➔ Pour toucher les scolaires, plus facile en proposant du « SAV » !

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Remise en question des héritages (ex : compétence des ASA), difficile politiquement
- ➔ Difficulté d'échelle avec la submersion qui dépasse largement les limites du bassin-versant
- ➔ Difficile de trouver du temps pour les actions de vulgarisation avec l'animation du SAGE, les élus doivent en prendre conscience
- ➔ Domaine public fluvial et domaine public maritime, comment les mettre à jour ?

Les études de type HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)

🔗 INTERVENTIONS 🔗

« Synergie inter SAGE du bassin du Cher au-delà des limites administratives-hydrographiques des SAGE pour préserver la ressource en eau : retours d'expérience [HMUC Fouzon](#) et [HMUC Cher](#) » - Julien COLIN, Cécile FALQUE et Jonathan BOURDEAU GARREL, Etablissement public Loire

D'une surface de presque 14 000 km², le bassin du Cher recense trois SAGE (Cher amont, Yèvre-Auron et Cher aval) porté par l'Etablissement public Loire et un SAGE en phase d'émergence sur les Sauldres. Avec plus de la moitié des masses d'eau soumises à des pressions sur l'hydrologie, plusieurs secteurs du bassin du Cher sont concernés par les dispositions 7B-2 7B-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 ainsi que des Zones de Répartition des Eaux (ZRE).

Afin de répondre à ces enjeux de plus en plus prégnants, les différentes commissions locales de l'eau se sont emparées du sujet dès leurs installations. Plusieurs actions ont été menées allant de la mise en place de volumes prélevables, d'un contrat territorial de gestion quantitative et qualitative ainsi qu'une analyse Hydrologie, Milieux, Usages et Climat sur le bassin du Fouzon (première sur le bassin Loire-Bretagne). La conjoncture entre les actions menées sur les territoires prioritaires et les grandes sécheresses de ces dernières années ont permis d'accentuer le besoin de mieux connaître globalement, d'un point de vue quantitatif,

l'ensemble du bassin versant. C'est pourquoi plusieurs études mutualisées sont apparues comme les solutions les plus efficaces dans une approche de solidarité de bassin :

- Inventaire des zones humides, étude mutualisée SAGE Cher amont et SAGE Cher aval ;
- Etude sur les volumes hivernaux et de substitution, étude mutualisée SAGE Yèvre-Auron et Cher amont ;
- Analyse HMUC Cher, étude mutualisée sur l'ensemble des 4 SAGE du bassin.

Cette dernière a été officiellement lancée le 11 mars 2022 en commission inter-SAGE. Plusieurs choix stratégiques, notamment le fait d'internaliser une partie de l'étude et de pouvoir prioriser et hiérarchiser l'ensemble des masses d'eau du bassin en font un cas intéressant dans un constat de difficulté à boucler des plans de financements, d'une certaine lassitude des études par les acteurs de territoire et d'un besoin de connaissances pour la mise en place de PTGE.

L'objectif de la présentation a été de mieux appréhender la genèse de la réflexion ainsi que les synergies entre les SAGE sur la thématique gestion quantitative à une échelle globale tout en préservant les spécificités ainsi que les gouvernances locales.

La présentation est composée de trois parties :

- Présentation de la prise en compte par les CLE de la nécessité de gestion de la ressource et démarches locales ;
- Retour d'expérience HMUC Fouzon ;
- Présentation du projet HMUC Cher.

« Les analyses HMUC : un outil de gestion quantitative, présentation du guide HMUC Loire-Bretagne » - Alain SAPPEY, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les analyses HMUC ont été introduites dans le SDAGE Loire-Bretagne en 2016, elles répondent au principe de subsidiarité en ouvrant la possibilité aux territoires de modifier le cadre de gestion fixé par le SDAGE. Le SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité de 2016 et accélère la prise en compte des résultats des analyses.

Les analyses HMUC permettent :

- D'améliorer la connaissance sur les territoires ;
- De dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité aux effets du changement climatique ;
- De définir des objectifs de gestion quantitative et des priorités locales dans une démarche globale d'atteinte des objectifs de bon état des eaux.

Les analyses HMUC ouvrent la possibilité aux territoires d'adapter localement le cadre de gestion du SDAGE. Elles constituent la phase d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du territoire en vue du PTGE.

Un guide HMUC rédigé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en collaboration avec la DREAL de bassin, vise à appuyer l'ensemble des acteurs (porteurs de projets, services d'Etat, Agence de l'eau) dans la construction et le suivi des démarches HMUC.

Guide HMUC

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

BONNES PRATIQUES
<ul style="list-style-type: none">➔ Bien définir les besoins➔ Appui des animateurs SAGE pour la révision du guide HMUC➔ Avoir une approche intégrée➔ Quantifier les taux d'incertitude➔ Garder une vision globale➔ Acquisition de matériel (pour réaliser des mesures)➔ Sensibiliser (volet climat)➔ Mise en partage (connaissances, pratiques...)➔ Principe de la GIRE : gestion intégrée des ressources en eau➔ Adaptation à chaque bassin versant

POINTS D'ATTENTION
<ul style="list-style-type: none">➔ Incertitude de la donnée➔ Problème de manque de données➔ Bien faire valider chaque hypothèse

↻ RESSOURCES COMPLEMENTAIRES ↻

Dans le cadre de la révision des chapitres "gestion quantitative" des SAGE portés par l'IIBSN (SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et SAGE Vendée), deux études ayant pour objectif de définir les "volumes prélevables" ont été lancées. Elles tentent de mettre en œuvre la méthodologie HMUC préconisée par le SDAGE Loire Bretagne, avec plus ou moins de succès selon les contextes.

Les pages dédiées du site internet de l'IIBSN : <https://www.sevre-niortaise.fr/les-etudes-volumes-prelevables-en-cours.html> et <https://www.sevre-niortaise.fr/gestion-quantitative-sage-vendee.html> permettent de prendre connaissance du travail déjà réalisé.

Une vidéo présentant le contexte sur le SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin a également été produite : <https://www.youtube.com/watch?v=vl2sJLz5qg>.

Les transferts de flux, l'eutrophisation et la baignade

🌀 INTERVENTIONS 🌀

Support groupé des Interventions

« *La gestion des problèmes d'eutrophisation sur les lacs médocains* » - Frank QUENAULT, SIAEBVELG

Les lacs médocains sont très sensibles aux phénomènes d'eutrophisation du fait de leur faible profondeur, du renouvellement très lent de leurs eaux et des températures estivales élevées. Cette eutrophisation peut avoir des conséquences à la fois sur les habitats aquatiques qui sont naturellement oligotrophes sur ce territoire et aussi sur les activités économiques touristiques : baignade, nautisme.

Pour améliorer la situation sur les flux de nutriments vers les lacs, un partenariat a été construit depuis 2010 avec le syndicat porteur du SAGE, les exploitants agricoles et les universitaires de Bordeaux. Ceci s'est déjà concrétisé par des modifications de pratiques agricoles, la construction de zones humides tampons et la restauration de zones humides naturelles pour augmenter leur capacité d'autoépuration. Les résultats obtenus montrent une amélioration constante de la qualité des eaux. Toutefois, il est encore possible de progresser pour protéger les lacs sur le long terme. Ainsi, avec les retours d'expériences et les analyses scientifiques, il est prévu dans les années à venir de renforcer les actions dans les zones agricoles, dans les zones humides mais aussi le long des cours d'eau avec les acteurs forestiers.

« *Reconquête de la qualité d'eau de baignade en Marne* » - Aurélie JANNE, Syndicat Marne Vive

Le SAGE Marne Confluence a pour objectif notamment la reconquête d'une qualité d'eau de baignade en Marne. La baignade en Marne est une activité historique, interdite dans le Val-de-Marne en 1970 et dans les années 90 en Seine-Saint-Denis. Cependant elle est toujours pratiquée, dans des conditions de sécurité physique et sanitaire non garanties, notamment lors des épisodes de canicule.

Le retour à une qualité d'eau de baignade en Marne est un objectif mobilisateur pour tous les publics (élus, techniques, citoyens). C'est aussi un moyen de reconnecter l'habitant à sa responsabilité en matière d'assainissement et de valoriser les métiers de l'eau, rappeler leur utilité concrète au quotidien et pour tous.

Cela représente un défi très exigeant du point de vue de la qualité de l'eau et une réponse à l'enjeu DCE. Deux objectifs généraux du PAGD du SAGE portent sur cette problématique et cinq dispositions déclinent la feuille de route « baignade ».

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

Quels leviers sont mobilisables pour la reconquête de la qualité de l'eau ? Quels freins ?

FREINS ET LEVIERS
Technique
➔ Manque de références locales et de données objectives, besoin d'appui de la recherche
➔ Guides, concertation
➔ Cibler les problématiques, identifier les sources des flux
➔ Accès aux données
Financier
➔ Conchyliculture, implication de la profession
➔ Peu de financements sur les pollutions diffuses agricoles, viser les appels à projets
➔ Saisir les opportunités comme la baignade lors des jeux olympiques
Règlementaire
➔ Dossiers d'autorisations pour créer des zones humides, propriétés privées, cf IOTA rubrique 3.3.5.0 – Déclaration d'intérêt général
Approches
➔ S'appuyer sur d'autres acteurs (CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
➔ Porteur de la démarche (technique, politique...)
➔ Situations hétérogènes des SAGE : capacité ou non de remonter à la parcelle, trouver d'où vient la pollution grâce à une méthode de recherche et des points de mesure
➔ Stigmatisation des exploitants agricoles, forestiers... : il faut établir un partenariat de confiance entre acteurs économiques/collectivités/recherche/associations
➔ Règlementaire vs volontaire
➔ Objectif plus communicant, qui implique les acteurs comme la baignade, créer un marqueur d'identité pour le SAGE
➔ Utiliser des sujets accrocheurs comme le contexte sécheresse, chaleur

La construction par la concertation

🌀 INTERVENTIONS 🌀

« La construction par la concertation : de l'énergie collective au service d'un SAGE qui encourage à sortir du cadre sur le bassin de l'Arc » - Margaux KNISPEL, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc et Rachel VINDRY, Autrement dit ([localisation du bassin de l'Arc](#))

La première version du SAGE de l'Arc a été approuvée en 2001. Vingt ans plus tard, et après un renouvellement en 2014 basé sur le dialogue et le partage avec les acteurs locaux, la CLE a décidé de se lancer dans une nouvelle révision tournée vers la co-construction avec le territoire et l'intégration des enseignements des années écoulées. Cette révision du SAGE de l'Arc vise aussi une meilleure cohérence avec l'évolution des pratiques et des objectifs fixés au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, en particulier à travers le SDAGE.

Pour cette nouvelle révision, c'est une fois de plus la concertation qui est mise à l'honneur : une concertation encore plus dynamique qu'il y a 10 ans, encore plus innovante et surtout ouverte à une plus grande diversité d'acteurs, qui au fil des divers ateliers participatifs, se sont « pris au jeu » de la concertation du SAGE. A travers des rendez-vous réguliers intitulés « Les Apprentis... SAGE », élus, techniciens des différentes collectivités du territoire, acteurs de l'urbanisme, experts, associations, monde du tourisme, représentants des Comités de quartier... sont invités à exprimer leurs attentes, à être écoutés de manière respectueuse et à co-construire le nouveau SAGE.

Cette belle énergie collective a produit de la richesse dans les idées et de la force dans les propositions, allant jusqu'à chambouler la stratégie du SAGE en proposant une stratégie intégratrice du changement climatique. Le nouveau SAGE de l'Arc sera ainsi en rupture avec l'approche classique par les milieux naturels, les inondations, la qualité des eaux, la ressource en eau et le cadre de vie.

Accompagnés par la cellule d'animation du SAGE et par différents bureaux d'études, pour certains mandatés sur des thématiques spécifiques venant enrichir le SAGE (gestion des eaux pluviales, définition de l'espace de bon fonctionnement concerté, définition d'une stratégie pour l'éducation à l'environnement), les participants ont déjà jalonné le chemin du SAGE par des principes et des dispositifs à approfondir dans les prochains mois :

- Constitution d'un collège d'instructeurs préalablement formés pour s'assurer que les projets respectent l'esprit du SAGE ;
- Changement de paradigme pour la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme : changer de « métrique » pour permettre l'émergence de projets vertueux et innovants en matière de gestion des eaux pluviales ;
- Un espace de bon fonctionnement concerté basé sur sa définition technique, proposant plutôt un travail sur les règles associées aux usages sans remise en question du tracé de l'espace de bon fonctionnement technique nécessaire et optimal.

Cette dynamique engagée sera élargie au grand public dans le cadre de la concertation préalable du public, temps officiel prévu par la procédure de révision du SAGE et qui permettra d'enrichir la stratégie du SAGE par les regards des habitants du territoire. La CLE va demander

au Préfet l'autorisation d'organiser librement la concertation sur la stratégie prévue dans la procédure de révision, sans faire appel à un garant de l'Etat. C'est sous un angle novateur et inhabituel, par le jeu, que cette concertation du grand public est envisagée à l'automne 2022. Le pari est lancé qu'en jouant, les habitants, poussés à réfléchir autrement et de manière ludique, vont pouvoir enrichir les défis de la stratégie du SAGE. Un jeu « ça chauffe sur l'Arc méditerranéen » pour penser l'eau et le changement climatique est aujourd'hui physiquement en construction. Il a été lancé par la structure animatrice du SAGE au démarrage de la révision du SAGE. Support pour la concertation du grand public, il servira également d'outil d'animation du SAGE au fil de sa mise en œuvre.

Enfin, afin de porter l'ambition fixée par le territoire dans le cadre de cette concertation, le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc), devenu Ménélik avec l'extension de son périmètre d'intervention à d'autres bassins versants, s'est par ailleurs doté de nouvelles compétences en interne avec le recrutement d'une chargée de mission pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, d'une anthropologue dont la mission consiste à travailler avec les acteurs du territoire et la population pour favoriser l'acceptation des projets portés par l'EPAGE. Un chargé de mission communication rejoindra également l'équipe à l'automne 2022 pour assurer la communication sur les projets et soutenir l'animation du territoire à travers le SAGE.

« Permettre l'appropriation des enjeux et connaissances liées aux eaux souterraines pour soutenir l'élaboration concertée de mesures de gestion adaptées » - Mélanie EROSTATE, Institution Adour

Dans le cadre de la démarche de concertation entamée en 2018 pour la gestion durable des nappes profondes du bassin de l'Adour, l'Institution Adour a déployé une dynamique de terrain. Chaque acteur concerné par la production et/ou la distribution d'eau potable à partir de ces nappes a été rencontré afin de construire une vision intégrée des ressources en eau sur le bassin et de définir l'importance actuelle et future des nappes profondes pour l'alimentation en eau potable (AEP) du territoire.

Ces rencontres ont mis en exergue une généralisation des problématiques de qualité et de quantité sur les ressources exploitées pour l'AEP dans l'ensemble du bassin de l'Adour, à l'exception des nappes profondes. Pour sécuriser l'AEP, une stratégie fait l'unanimité : la mutualisation des ressources via l'interconnexion des réseaux d'eau potable. Les nappes profondes sont perçues comme une ressource de secours pour le futur et les reports des prélèvements vers ces ressources singulières sont fortement attendus. Cependant, ces ressources ne s'avèreront d'un réel secours pour se prémunir de crises à venir que si leur exploitation est d'ores et déjà planifiée et encadrée, à long terme et à l'échelle globale, dans une volonté de gestion durable et partagée et d'usage parcimonieux de ce bien commun. Pour nombre d'acteurs, le SAGE apparaît maintenant comme le seul outil pertinent à mobiliser pour répondre à ces problématiques. Dans ce but, chacun d'entre eux a été invité à se prononcer en 2022 quant à l'émergence d'un SAGE Nappes profondes du bassin de l'Adour.

« Le dialogue territorial » - Marie ERAUD, Ifrée

La concertation est un processus de dialogue et de recherche d'accord, dont le but est de parvenir à des propositions (d'orientations, d'actions) acceptées par toutes les différentes catégories d'intérêts concernées. Elle repose sur deux dimensions primordiales : l'inscription dans le processus décisionnel et le niveau d'interaction entre les participants.

Le dispositif doit :

- Etre sincère et tourné vers l'action : il doit rester une décision à prendre, une marge de manœuvre, sur des sujets importants pour les acteurs concernés. Ils ont (potentiellement) une influence sur la décision : améliorer un projet, une décision.
- Impliquer tous ceux qui sont concernés par la décision/projet/question qu'ils en tirent avantage ou non, et quelle que soit leur position ;
- Associer une partie prenante reconnue, par toutes les autres comme « légitime » pour décider en dernier ressort, sans elle, le processus ne peut être « bouclé » ;
- Permettre une discussion réelle, une délibération et le passage d'idées individuelles à des idées collectives avec une production et écriture collective.

Brochure sur le dialogue territorial

🔗 **MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER** 🔗

BONNES PRATIQUES
➔ Réajuster le dispositif au fil de l'eau. Permettre la montée en compétences des acteurs, citoyens par rapport aux sachants
➔ Formats qui permettent la participation, l'expression des participants (grand format, ludique...) qui mettent en valeur les non-sachants
➔ Laisser les personnes formuler les sujets, les idées pour plus de créativité, permet de repousser les limites de la vision technique, prendre de la distance avec les formulations habituelles et aller vers des formulations plus intégratrices
➔ Impliquer les acteurs dès la phase de stratégie
➔ Concertation du grand public : créer un jeu qui permet de questionner les participants sur les scénarios du SAGE, sans démarche descendante
➔ Utiliser une question ouverte qui s'appuie sur les ressentis, les émotions, les visions des participants
➔ Faire la concertation sur une échelle pertinente par rapport aux usages
➔ Créer une dynamique de groupe : faire émerger une thématique sur un territoire entre des acteurs qui ne se connaissent pas, créer des liens
➔ Etape 1 : construire une vision partagée en lien avec la science
➔ Etape 2 : prospectif, problématiques actuelles mais surtout à venir

POINTS D'ATTENTION

- ➔ S'adapter à la situation des acteurs
- ➔ Distinguer espaces de décision, appui technique et expertise scientifique
- ➔ Rencontre des acteurs : permet de monter en compétences et d'apporter une meilleure compréhension de leur situation
- ➔ Permettre aux acteurs de s'engager symboliquement comme avec une charte

Les eaux souterraines dans les SAGE

INTERVENTIONS

« Arrêter et respecter des volumes prélevables pour les nappes captives à grande inertie n'est pas suffisant pour en garantir le bon état » - Bruno de GRISSAC, SMEGREG

Les textes réglementaires définissent le bon état des eaux souterraines. C'est la combinaison d'un bon état chimique, encadré avec précision, et d'un bon état quantitatif au contour imprécis.

Pour juger de l'état quantitatif d'une nappe, on évoque souvent la question d'un bilan équilibré dans lequel les entrées d'eau compensent intégralement les sorties. Cette notion de bilan équilibré est basée sur le concept de cycle hydrologique. Il renvoie à un comportement régulier et renouvelé, voire répétitif, des ressources considérées.

Le fonctionnement selon un cycle hydrologique est parfaitement adapté aux systèmes superficiels comme les rivières, cours d'eau, zones humides et les nappes libres, voire quelques nappes captives. Il est en revanche inadapté aux systèmes aquifères captifs profonds qui ne fonctionnent pas selon des cycles hydrologiques classiques, mais sur des successions d'états transitoires (baisses ou remontées piézométriques) souvent déconnectées des cycles hydrologiques de surface.

Dans de telles conditions arrêter un volume prélevable est un exercice complexe qui peut rebuter nombre d'acteurs et les amène parfois à effacer les nappes profondes du panel de ressources mobilisables pour le territoire. Cette complexité justifie d'ailleurs le "Guide d'évaluation de l'état des eaux souterraines" publié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en juillet 2019. Il consacre un sous-chapitre au "Cas particulier des nappes captives à forte inertie" et arrête une liste des nappes concernées par la procédure particulière exposée.

Ceci étant, le SAGE des Nappes profondes de Gironde a jugé cette notion de bilan équilibré (ou plutôt de déséquilibre maîtrisé) insuffisante pour juger du bon état d'une nappe captive à grande inertie. A cette condition relative aux bilans à grande échelle, il a été jugé nécessaire de prévoir une gestion en niveau (en pression) sur des zones délimitées pour :

- soit se prémunir d'une intrusion d'eau parasite (intrusion saline par exemple), les zones concernées ayant été identifiées dans un Atlas des zones à risque ;
- soit garantir un flux minimum sortant des nappes profondes au profit de milieux superficiels (nappe phréatique, cours d'eau, plan d'eau, zone humide...) ou d'un usage particulier.

Ce deuxième objectif constitue l'une des principales nouveautés de la version révisée en 2013 du SAGE des Nappes profondes de Gironde qui prévoit l'élaboration d'un atlas des zones à enjeux aval.

Cet atlas vise à identifier les zones où garantir le bon état des milieux superficiels, et/ou un usage, pourraient justifier des contraintes locales de gestion des nappes en niveau. Objet d'études depuis 2015, ce questionnement novateur a permis d'identifier 7 zones à enjeux aval potentiels sur le territoire départemental.

« La gestion d'une ressource en eau souterraine en milieu volcanique » - Valérie BADIOU, Aude LAGALY, Lucile MAZEAU et Céline BOISSON, Etablissement public Loire et Philippe CATHONNET, président de la CLE du SAGE Loire amont

Les eaux souterraines en milieu volcanique constituent une ressource en eau vulnérable, en lien avec un système aquifère complexe dont le fonctionnement est mal connu.

Les nappes souterraines du Devès sont situées principalement en Haute-Loire, et à la marge en Ardèche. Elles intersectent deux SAGE : Haut-Allier et Loire amont. Le vaste plateau d'origine volcanique est dominé par une série de cônes de scories. Le territoire est en grande partie occupé par l'activité agricole et l'usage principal est l'eau potable.

Le bassin de la Chaîne des puits se trouve sur le périmètre de deux SAGE : Sioule et Allier aval. L'occupation du sol est composée principalement de forêts et de prairies. La principale utilisation de la ressource en eau sur le territoire est l'alimentation en eau potable, y compris industrielle.

Le SDAGE Loire-Bretagne classe ces nappes en « nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable » (NAEP), avec des objectifs de gestion concernant les prélèvements. Des études préalables et la mise en place d'un schéma de gestion sont en cours sur le Devès, et un projet de recherche est mené sur la Chaîne des puits.

↻ MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER ↻

BONNES PRATIQUES
➔ Etendre les connaissances (recherche, suivi piézométrique, mémoires...)
➔ Répartir clairement les rôles entre élus et experts : <ul style="list-style-type: none">• Les élus définissent les enjeux politiques sur la nappe• Les experts les retranscrivent en actions (propositions, mise en œuvre)
➔ Créer des groupes de réflexion inter-SAGE : <ul style="list-style-type: none">• Si plusieurs nappes (territoires volcaniques par exemple)• Si plusieurs territoires pour une nappe• Pour mieux articuler la gestion des eaux souterraines et celle des eaux de surface
➔ Conduire des études et projets scientifiques au niveau local : <ul style="list-style-type: none">• Si pilotés par un ETPB, possibilité de contrôler la prestation• Si pilotés par un ETPB, cela permet de renforcer sa légitimité sur les sujets des eaux souterraines et remobiliser les acteurs de terrain

POINTS D'ATTENTION
➔ Déconnexion entre temps longs des études et temps courts politiques
➔ La question des forages : connaissances (agricoles, domestiques), gestion (outils règlementaires, sanctions ?)
➔ Conflits d'usage entre eaux souterraines et superficielles, entre les différentes activités
➔ Rareté des bureaux d'étude (peu sont spécialisés, onérosité)
➔ Manque de moyens financiers et/ou de contacts

Manque d'eau, gestion des usages et prospective sur la ressource

↻ INTERVENTIONS ↻

« *Gestion de l'eau dans un bassin versant méditerranéen : l'exemple du bassin versant des Gardons* » - Élisabeth RICHARD, EPTB Gardons

Le bassin versant des Gardons, soumis à un climat méditerranéen et à des prélèvements conséquents essentiellement pour l'eau potable et l'agriculture, fait face, principalement en

été et de manière chronique, à des problèmes liés au manque d'eau. Comportant un caractère historique, reflété par des conflits d'usages anciens ou un riche patrimoine hydraulique cévenol, la thématique de la quantité d'eau, « soutenue » par les sécheresses successives des années 2000, est devenue centrale dans le SAGE révisé.

Pour tendre vers un retour à l'équilibre, garantissant la satisfaction des usages et le bon fonctionnement des milieux, une stratégie dynamique entre économie d'eau, connaissance et anticipation est mise en œuvre sur le bassin versant des Gardons. La démarche, lancée dès 2007 avec le plan de gestion concertée de la ressource en eau, puis l'étude de détermination des volumes prélevables, a abouti à un plan d'action ambitieux sur le moyen terme : plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), volet opérationnel quantitatif du SAGE.

Le climat de confiance construit entre la CLE et l'EPTB Gardons, structure porteuse du SAGE, est mis à profit pour mettre en œuvre les actions identifiées sur le bassin versant.

« Partage de la ressource sur le bassin de la Durance » - Véronique DESAGHER, SMAVD

Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), anime une démarche de gestion de la ressource en eau dans la perspective du changement climatique basée sur deux volets : un volet technique pour objectiver le fonctionnement de l'hydrosystème et simuler son évolution, et un volet "politique", pour partager et mettre en débat cette analyse au sein de la future CLE Durance.

La ressource en eau du bassin de la Durance est influencée par de nombreux usages et par d'importants transferts d'eau. Pour envisager la disponibilité de l'eau à venir il est nécessaire de se projeter sur l'hydrologie naturelle future mais aussi et surtout sur les évolutions des usages et du partage de l'eau. Pour travailler sur des scénarios du futur, le SMAVD a donc développé en interne, un outil de modélisation intégrant pleinement les usages multiples et successifs de l'eau de la Durance et l'influence des aménagements et des transferts dans le partage de la ressource, l'outil C3PO.

Cet outil a pour ambition de porter une analyse objectivée des risques de tensions à venir et des futurs possibles et permettra d'alimenter les débats de la future CLE pour éclairer les décisions qui se traduiront notamment dans les documents du SAGE.

🔗 **MATRICE DE RESTITUTION DE L'ATELIER** 🔗

BONNES PRATIQUES	
➔	Amélioration de la connaissance (permet de débloquer des situations), investir dans les études et les réseaux de suivi (hydrométrie, piézométrie)
➔	Sessions de formation des élus, acculturation, sensibilisation
➔	Objectivation, posture de neutralité donne du crédit
➔	Transparence avec les bilans annuels

- ➔ Travail en commun des acteurs
- ➔ Articulation SAGE/PGRE
- ➔ Modélisation (très intéressant si compétences en interne) pour anticipation, partage de connaissances sur les ressources, états des lieux
- ➔ Multiplicité de solutions, inter-usages
- ➔ Exploitations agricoles, agir à l'échelle locale
- ➔ Prendre en compte la globalité du chemin de l'eau

POINTS D'ATTENTION

- ➔ Convaincre les élus d'investir dans les études
- ➔ Neutralité à conserver, c'est une posture complexe
- ➔ La concertation des acteurs prend du temps mais est indispensable (ex : agriculteurs)
- ➔ Difficulté de quantifier les économies d'eau
- ➔ Difficulté de prise en compte du changement climatique, de l'adaptation
- ➔ Avoir une bonne représentativité des acteurs et des usages dans la composition de la CLE
- ➔ Différence entre ouvrages structurants/ouvrages individuels sur lesquels il n'y a pas de maîtrise
- ➔ Question du prix de l'eau
- ➔ Parfois les économies d'eau peuvent pénaliser le milieu aquatique (moins de rejets de STEP à certains points)
- ➔ Légitimité des instances

RETOUR SUR L'ETUDE EVALUATIVE

Intervention de Jacques DE LA ROCQUE, Cereg, et de Jean-Baptiste CHEMERY, Contrechamp

Créés en 1992, les SAGE ont trente ans et le contexte dans lequel cet outil s'est installé a grandement évolué avec l'apparition de plusieurs outils territoriaux de gestion de la ressource (ex : PTGE – instruction de 2019), de nouvelles notions comme l'atteinte du bon état de la Directive-cadre sur l'eau (2000) et les réformes territoriales relatives aux compétences des collectivités (ex : exercice de la GEMAPI - 2018).

C'est à l'aube des 30 ans d'existence et de mise en œuvre de cette politique et dans un paysage institutionnel en constante évolution, que le Ministère de la Transition écologique a jugé nécessaire de procéder à une évaluation nationale de cette politique publique. Cette étude menée par les bureaux d'études Oréade-Brèche, LBO Environnement, Cereg et Contrechamp, avait pour ambition de repérer et valoriser les points forts et consensuels de cette politique, d'identifier ses freins à l'opérationnalité et à l'efficacité ainsi que les types d'actions susceptibles d'y remédier.

Afin d'aboutir à des « recommandations » d'évolution de l'outil, l'étude s'est structurée autour de 4 phases : cadrage, observation, évaluation, conclusions et perspectives.

Ces différentes phases ont mobilisé à plusieurs reprises les acteurs des SAGE (animateurs de SAGE, services déconcentrés de l'Etat, Agences de l'eau, présidents de CLE...) à travers des enquêtes, des entretiens, des études de cas et des journées d'ateliers en régions. Si cette évaluation témoigne de la pertinence et de l'intérêt de l'outil SAGE, elle identifie des pistes d'amélioration de l'outil afin d'en renforcer l'attractivité.

Cette étude servira de base de travail pour définir le projet de modernisation des SAGE dans les prochains mois.

[Le rapport d'évaluation](#)

[Le rapport de recommandations](#)

LE WORLD CAFE SUR LA REFORME DES SAGE

Dans le cadre de la construction de la réforme des SAGE le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a souhaité interroger les acteurs des SAGE sur différentes pistes d'évolution des schémas. La matinée du mercredi a donc réuni 165 participants (animateurs de SAGE, membres de CLE, services de l'Etat, Agences de l'eau, collectivités, chercheurs...) pour échanger par groupes d'une dizaine de personnes autour de 5 questions :

- ➔ **Table 1** : Comment améliorer le portage politique du SAGE par les élus et les acteurs locaux (plus largement la dimension politique du SAGE) ?
- ➔ **Table 2** : Quels financements pour les SAGE ?
- ➔ **Table 3** : Quelles sont les bonnes pratiques de lien avec l'aménagement des territoires ? Comment les diffuser ?
- ➔ **Table 4** : Comment rendre plus lisible le positionnement stratégique du SAGE par rapport aux autres outils de planification ou de programmation de la gestion de l'eau ?
- ➔ **Table 5** : Structures porteuses, animateurs de SAGE, membres des CLE, Agences de l'eau, comités de bassin, services de l'État... comment (encore) mieux travailler ensemble ?

Les participants ont pu échanger sur deux sujets au cours de deux temps d'échange de 40 et 30 minutes.

Table 1 : Comment améliorer le portage politique du SAGE par les élus et les acteurs locaux (plus largement la dimension politique du SAGE) ?

Sur la première question, les acteurs s'accordent à dire que certains SAGE ont perdu leur vision stratégique qui ne ressort plus du PAGD, devenant alors parfois une grande énumération de dispositions concernant toutes les problématiques de l'eau. Le SAGE doit retrouver sa portée stratégique et être un projet de territoire, traduisant une vision de la gestion de l'eau sur un territoire cohérent que représente le bassin ou la nappe. C'est à travers cette vision stratégique constituée d'enjeux prioritaires et de grands objectifs que les élus sauront se saisir du SAGE et le comprendre. Cette lisibilité du SAGE pourra permettre à la CLE de renouer avec une reconnaissance institutionnelle dont elle manque sur de nombreux territoires. Le portage politique des SAGE serait aussi grandement amélioré si l'eau était mieux intégrée aux autres politiques publiques. Une meilleure articulation entre les politiques poussera les élus et acteurs locaux à assister aux commissions locales de l'eau dans leur propre intérêt mais aussi en pleine conscience de l'importance des enjeux eau. Cette implication des élus et acteurs locaux pourra aussi passer par une formation des membres de CLE et l'identification de « relais ambassadeurs » sur certaines thématiques. En effet, dans le cadre des délibérations et avis de la CLE, il est important que les membres de la commission puissent comprendre les enjeux techniques afin de s'en saisir. Cela sans devenir des experts mais bien à travers des formations rapides aux enjeux de l'eau. Pour cela les moyens financiers et humains doivent être à la hauteur, en particulier pour l'animation qui est la clé du dynamisme d'un SAGE et donc de l'implication locale. Il pourra être pertinent de développer les relations avec le Préfet et impliquer le(s) Préfet(s) aux CLE les plus stratégiques. C'est aussi en associant des personnalités fortes, en communiquant sur ses projets que le SAGE saura développer l'engagement local autour de sa vision de l'eau.

Table 2 : Quels financements pour les SAGE ?

La deuxième question a lancé les participants sur plusieurs constats semblant faire l'unanimité, les SAGE manquent de moyens (financiers et humains). Les acteurs des SAGE ont partagé un sentiment d'insécurité concernant ce volet financier, pour l'élaboration comme la mise en œuvre avec notamment l'enjeu de l'animation du SAGE. La disparité des soutiens financiers par les Agences de l'eau a aussi été soulignée. Les différentes propositions faites pour répondre aux enjeux ont été les suivantes :

- Arriver à 80% d'aides cumulées (Agence de l'eau, Département, Région) pour l'animation et les études ;
- Pérennisation des financements de l'animation sous forme de contrats pluriannuels ;
- Renforcer la représentation des CLE aux comités de bassin pour une meilleure prise en compte des financements vers les SAGE.

Les conditions de réussite évoquées recourent avec les conclusions des autres tables, la commission locale de l'eau doit gagner en légitimité face aux acteurs du bassin versant et la plus-value des SAGE doit être lisible et comprise pour justifier des financements complémentaires. Cela passera aussi par une meilleure intégration de l'eau dans les autres politiques publiques. Les acteurs ont aussi proposé de supprimer le plafond mordant des Agences de l'eau, de consolider le financement du grand cycle de l'eau et de creuser les pistes de financement (montant redevance prélèvement, mettre en œuvre la sur-redevance pour les EPTB).

Table 3 : Quelles sont les bonnes pratiques de lien avec l'aménagement des territoires ? Comment les diffuser ?

La troisième question était spécifique au lien à l'aménagement mais cette problématique a été largement évoquée aux autres tables. Les acteurs s'accordent à dire qu'en matière de projet d'aménagement ou de documents d'urbanisme, la commission locale de l'eau est consultée trop tard ou n'est pas consultée. Le manque de légitimité et de reconnaissance du SAGE fait de lui « l'oublié de l'aménagement ». Par ailleurs le manque de lien entre les politiques de l'eau et de l'aménagement des territoires rend difficile l'identification des personnes ressources en CLE, dans les services de l'Etat, les EPCi ou encore les élus... La consultation des SAGE doit s'intégrer dans la temporalité des projets d'aménagement (en amont). Les acteurs souhaitent que, dans le cadre de la réforme, l'association des CLE lors de la révision/l'élaboration des documents de planification urbaine et agricole soit rendue obligatoire. Les acteurs ont aussi fait part de la création de « missions de coordination » pour créer du lien entre le monde de l'eau et de l'aménagement. Parmi les conditions de réussite évoquées la question des moyens revient à nouveau, notamment par le besoin de former tous les acteurs, de l'eau comme de l'aménagement. Des financements pérennes (par les Agences de l'eau, l'Etat, les collectivités) permettraient aux animateurs de ne pas consacrer une trop grande partie de leur temps à faire du montage financier.

Table 4 : Comment rendre plus lisible le positionnement stratégique du SAGE par rapport aux autres outils de planification ou de programmation de la gestion de l'eau ?

La quatrième question recoupait avec d'autres sujets précédemment évoqués notamment sur le lien à l'aménagement des territoires. Les constats se répètent donc avec tout d'abord le manque de reconnaissance de l'outil SAGE par les services de l'Etat et autres acteurs (DREAL, DDT, planification). Le problème du manque de transversalité et de lisibilité de l'outil est aussi évoqué, la stratégie mériterait d'être mise en évidence avec éventuellement l'utilisation de documents synthétiques et pédagogiques sur le SAGE.

Les participants du world café ont insisté sur l'importance de l'eau et de la biodiversité comme colonne vertébrale de l'aménagement des territoires, avec la nécessité d'obliger les autres documents de planification/programmation à intégrer le SAGE dans leurs diagnostics (enjeux, orientations, règles). Le besoin d'un SAGE plus léger est mis en avant, il faudrait envisager des

outils (en ligne, guide de lecture...) et essayer dès le départ d'avoir un nombre de dispositions moins élevé et une structuration du SAGE plus légère. Pour rendre plus lisible le positionnement stratégique du SAGE, il s'agirait aussi de structurer le collège des élus pour avoir une meilleure représentation des compétences de l'aménagement des territoires en CLE.

Une nouvelle fois les acteurs soulignent qu'il est absolument nécessaire de décloisonner le monde de l'eau et de l'aménagement à tous les niveaux (Etat, intercommunalités...). Il faut plus de transversalité entre les partenaires/services techniques et l'animation du SAGE, cela étant facilité par la présence en CLE d'acteurs avec un fort engagement politique et formés sur les sujets.

Table 5 : Structures porteuses, animateurs de SAGE, membres des CLE, agences de l'eau, comités de bassin, services de l'État... comment (encore) mieux travailler ensemble ?

Enfin, la dernière question a mis en avant des constats déjà évoqués qui sont le manque de reconnaissance de la CLE, un déficit de mobilisation de tous les membres, voire l'absence systématique de certains. Les participants du world café préconisent plus d'échange et de partage entre la CLE et les services de l'Etat. Il s'agira aussi de rendre la CLE plus attractive par des moyens déjà cités (intégrer l'eau aux autres politiques, forcer l'implication des CLE dans l'élaboration des documents d'urbanisme...) et de chercher à rendre les élus porteurs au-delà de la CLE, dans les autres instances. Les problèmes de moyens rendent difficiles ce travail de mobilisation des acteurs locaux et des élus, en effet l'animation du SAGE est essentielle pour cela et les financements du poste doivent être stabilisés. De la même manière les services de l'Etat souffrent d'un manque de moyens et de postes compliquant fortement les activités de suivi des SAGE ou de contrôle de la bonne application des règles. Face à ces difficultés les acteurs préconisent de s'adapter pour améliorer les interactions (visio, visite de terrain, convivialité...).

L'ARBRE DES SYNERGIES

Les participants ont eu la possibilité au cours des trois jours de déposer un petit carton sur « l'arbre des synergies du séminaire SAGE » avec leurs réponses aux trois questions suivantes :

- ➔ **Question 1** : En quoi le SAGE de votre territoire est-il important - donner deux éléments.
- ➔ **Question 2** : Citez trois changements qui feraient évoluer positivement le SAGE de votre territoire.
- ➔ **Question 3** : Quels sont les deux axes prioritaires à prendre en compte dans la réforme des SAGE ?

Au total **53 cartons** réponses ont été récupérés et les résultats recourent avec les perspectives d'évolution des SAGE évoquées au cours des tables rondes, des ateliers et du world café.

Question 1 : En quoi le SAGE de votre territoire est-il important - donner deux éléments.

Sur la première question, 27 réponses sur 53 évoquent l'importance de la commission locale de l'eau comme un « Parlement de l'eau » permettant de concerter tous les acteurs du territoire, de les fédérer autour d'objectifs forts. C'est l'instance permettant de bâtir une gouvernance de l'eau légitime et à une échelle cohérente. En contexte de changement climatique il est d'autant plus important de mettre tous les acteurs autour de la table, de créer un espace de discussion entre l'amont/l'aval, l'urbain/le rural et les différents usagers de la ressource pour éviter les conflits d'usage (instaurer des priorités d'usage entre habitants, agriculteurs, producteurs de denrées locales...) et avancer vers un partage équitable, durable et protégeant les milieux. C'est l'opportunité de concerter des acteurs qui n'ont pas l'habitude de se parler mais aussi de partager la connaissance sur l'eau, tout en instaurant une dynamique locale sur ces sujets. Ce sont donc aussi les sujets du partage de l'eau (10 réponses) et de pédagogie du SAGE (8 réponses) qui ressortent fortement des cartons de l'arbre des synergies. Le SAGE peut accompagner des acteurs en amont de leurs projets pour prendre l'environnement en compte le plus tôt possible (aménageurs et urbanistes), il peut produire la connaissance et la diffuser aux collectivités, sensibiliser sur les enjeux « eau » et former les acteurs (notamment les élus).

Sur cette première réponse le volet technique du SAGE qui permet d'instaurer une gestion durable de l'eau et de protéger la ressource (21 réponses) est largement évoqué. Le SAGE est identifié comme intéressant sur plusieurs thématiques précises qui sont très liées :

- Protection des zones humides (continuum, sanctuarisation...);
- Limitation des prélèvements (suivi des prélèvements et des conséquences);
- Protection des cours d'eau (respect de l'espace de bon fonctionnement...);
- Limitation de l'imperméabilisation;
- Reconquête de la ressource, préservation des ressources en eau souterraine pour l'AEP actuelle et future et les milieux naturels;
- Maintien et restauration d'une dynamique fluviale active;
- Appui aux solutions fondées sur la nature;
- Maintien des prairies, plantation de haies bocagères et protection des mares favorables à accueillir l'eau;
- Protection et restauration des têtes de bassin versant;
- Protection des nappes phréatiques, nappes profondes, des AAC (surveiller la qualité d'eau infiltrée...).

Le SAGE permet donc d'assurer la gestion qualitative et quantitative de l'eau, en mêlant les deux il exprime la voix des milieux aquatiques au regard des usages. Son périmètre cohérent relatif à un bassin versant ou une nappe est cité plusieurs fois (7 réponses) comme un grand avantage de l'outil. La connaissance du territoire apportée par un SAGE est aussi mise en avant dans plusieurs réponses avec notamment la possibilité de faire des études (5 réponses), faire du prospectif (3 réponses) et mieux s'adapter au changement climatique (3 réponses). Enfin concernant la dimension plus opérationnelle de l'outil, la portée juridique de ses documents

est évoquée à plusieurs reprises (8 réponses) car elle permet de donner des ambitions aux programmes locaux, la conformité aux tiers du règlement est particulièrement plébiscitée.

Question 2 : Citez trois changements qui feraient évoluer positivement le SAGE de votre territoire.

La seconde question invitait les participants à réfléchir aux difficultés rencontrées par leurs SAGE en citant trois changements pour faire évoluer l'outil positivement sur leur territoire. Les participants souhaitent renforcer certains aspects positifs mis en avant dans la première question comme la portée juridique des documents (5 réponses) et avoir plus de libertés/possibilités concernant l'élaboration des règles dans le code de l'environnement, que les contrôles sur leur application soient effectifs, que les SAGE soient plus prescriptifs notamment vis-à-vis des documents d'urbanisme.

Le lien à l'aménagement des territoires est un problème largement évoqué par les participants (18 réponses) avec en premier lieu la demande « faire de la CLE une personne publique associée (PPA) dans les documents d'urbanisme ». L'enjeu est d'associer les CLE lors de la révision/l'élaboration des documents de planification urbaine et agricole. Toutes questions confondues le terme « PPA » apparaît 25 fois sur les cartons de l'arbre des synergies, c'est donc presque un carton sur deux qui évoque cette problématique essentielle. Le SAGE doit être mieux intégré dans les documents de planification (SCoT, PLUiH, PCAET...) et les stratégies territoriales (certains acteurs souhaitent rétablir l'opposabilité directe du PAGD au PLU/PLUi). Il faut faire connaître le SAGE aux services « urbanisme » du territoire, améliorer la visibilité de l'outil et peut être élargir sa portée (aux ICPE...). Le volet « protection des zones humides » pourra notamment faire le lien entre eau et aménagement des territoires en intégrant les cartographies et règles du SAGE aux documents d'urbanisme.

Le besoin de « mise en cohérence des politiques publiques » est d'ailleurs évoqué par les participants (4 réponses). Il faut une meilleure transversalité et surtout la prise en compte des enjeux « eau » dans les autres politiques publiques. Ce décloisonnement sensibilisera tous les acteurs à l'importance des enjeux « eau » et le SAGE pourra être porteur de la cohérence des actions entre différents maîtres d'ouvrage, du lien avec d'autres outils (PTGE...) ou compétences (GEMAPI...), de la mise en conformité des règlements (programme action Nitrate, règlement pesticides...) avec ses documents.

Le lien à l'agriculture est particulièrement discuté (9 réponses) et les acteurs partagent le besoin de faire de la planification agricole aussi basée sur la disponibilité de la ressource. Le SAGE pourra être vecteur de progrès comme :

- Développer une approche systémique de l'agriculture ;
- Meilleure intégration des projets et politiques agricoles sur le territoire ;
- Diminuer l'artificialisation des sols agricoles ;
- Formation des élus ;
- Développer les élevages valorisant l'herbe ;
- Encourager l'agriculture à favoriser l'infiltration de l'eau là où elle tombe ;
- Prévention des ruissellements agricoles ;

- Prévention des pollutions chimiques dans les aires de protection des captages.

Pour améliorer le lien à l'agriculture il faut aussi assurer un « statut des CLE » ou une « légitimité » pour avoir un rôle dans les autres politiques et programmes. C'est cette légitimité qui manque aujourd'hui sur certains territoires (7 réponses), les acteurs souhaitent limiter les dérogations possibles aux documents du SAGE ou à ses avis, pourquoi pas en renforçant son impact pour en faire un interlocuteur incontournable par des vecteurs réglementaires. Le SAGE est une démarche légitime et reconnue qui mérite une reconnaissance des services, des intercommunalités, de l'Etat, cela pourra passer par une stratégie politique mieux identifiée dans le SAGE et porteuse d'une « vision de l'eau sur le territoire ». Il pourra être envisagé de renforcer la consultation des SAGE et supprimer les possibilités de modification unilatérale des documents par le préfet.

Concernant le rôle de l'Etat d'autres points font débat et notamment le besoin « d'améliorer le soutien de l'Etat » (7 réponses). Les acteurs soulignent le besoin que les services de l'Etat se réapproprient le SAGE et son contenu, saisissent son utilité, aussi pour permettre la bonne application réglementaire de l'outil et des contrôles effectifs. Ces remarques rejoignent les problèmes de « moyens » évoqués à plusieurs reprises dans l'arbre des synergies avec pour cette question 18 réponses et sur toutes les questions confondues 31 réponses soit plus d'un carton sur deux. Les propositions des acteurs sont les suivantes :

- Renforcer les moyens humains de la DDT (ETP supplémentaires au niveau des services de l'Etat) ;
- Augmenter les financements des SAGE et les stabiliser ;
- Maintenir les aides des Agences de l'eau à hauteur de 70% pour l'animation ;
- Indemniser les élus qui s'impliquent ;
- Renforcer les équipes qui travaillent sur le SAGE, valoriser l'animation ;
- Développer les moyens pour la communication, la formation des membres de la CLE.

Sur ce volet « communication » plusieurs participants (8 réponses) estiment que le SAGE doit progresser avec de nouveaux outils et améliorer la sensibilisation du grand public en donnant plus de visibilité au SAGE (partage de retour d'expérience...).

Question 3 : Quels sont les deux axes prioritaires à prendre en compte dans la réforme des SAGE ?

La dernière question s'intéressait directement à la volonté du ministère de réformer les SAGE. Le lien à l'aménagement des territoires est évoqué en premier lieu (19 réponses) mais aussi certains aspects peu évoqués précédemment comme les lourdeurs administratives. En effet, 9 cartons évoquent ce besoin de gagner en agilité sur les procédures d'élaboration, de révision et sur la dynamique interne de la CLE :

- Simplification des démarches d'élaboration et de révision des SAGE (favoriser les révisions partielles) ;
- Simplifier le document et les procédures d'instruction ;
- Fluidifier le fonctionnement et le renouvellement de la CLE ;

- Faire évoluer l'enquête publique : coût élevé/peu d'avis.
- Enlever la modification unilatérale par le préfet en dernière étape de l'élaboration/la révision ;
- Accompagner plus précisément l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE (détail des étapes, durées, coûts, méthodes de travail...).

Cette volonté de simplifier les procédures est parfois accompagnée d'une volonté d'alléger le contenu du SAGE, notamment à travers le PAGD qui pour certains contient trop de dispositions (3 réponses). Le SAGE doit être un outil de planification plus agile et plus lisible, ce point est déjà évoqué plus tôt avec le besoin de faire ressortir une stratégie/vision de l'eau sur le territoire.

Le besoin de revoir la composition des CLE est ressorti plusieurs fois (5 réponses). Les acteurs proposent de préciser la représentation des élus au titre de certaines compétences, d'avoir plus de libertés dans la composition du collège des usagers pour prendre en compte toutes les activités (agricoles, économiques, associatives...) et privilégier la présence des intercommunalités à celle des communes. Les participants insistent sur l'importance d'avoir des personnes volontaires au sein de la CLE, qui souhaitent et peuvent s'investir dans ce projet de territoire et idéalement qui soient quelque peu formées sur les sujets. Le portage politique de la CLE (en particulier par son président) est essentiel à la bonne dynamique de l'outil et à son opérationnalité, l'implication des élus pose problème sur beaucoup de territoire (10 réponses à la question 2).

LA CLOTURE

Charles HAZET, adjoint à la sous-directrice Ressource en eau et milieux aquatiques, Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

« Il est temps de clôturer ce séminaire SAGE 2022 après trois journées très rythmées. Le lundi après-midi était consacré à un temps d'introduction avec une prise de hauteur plus stratégique voire politique sur les enjeux du partage de l'eau, du changement climatique et de la place des SAGE aujourd'hui. Le mardi fut une journée de partage d'expérience particulièrement complète avec 18 ateliers, 4 tables-rondes et de nombreux échanges informels en présentiel qui nous avaient tous manqué depuis ces 4 ans. Et enfin la matinée du mercredi avec un format participatif en world café qui viendra nourrir le projet de modernisation des SAGE.

Le SAGE est un outil permettant de faire émerger des projets de territoires répondant aux problématiques locales et à la diversité des enjeux. Sa commission locale de l'eau est sans doute sa particularité la plus intéressante, en comparaison avec d'autres outils de planification, qui permet de réunir tous les acteurs autour de la table et d'instaurer une légitimité pour la gestion durable de l'eau tant sur les volets quantitatifs que qualitatifs. Le séminaire a aussi permis de partager les bonnes pratiques de lien à l'aménagement des

territoires qui sont à diffuser et déployer partout. Dans le cadre de la réforme des SAGE la direction de l'eau et de la biodiversité a bien entendu les besoins des acteurs sur ce volet.

La suite du séminaire :

La suite à donner à ce séminaire, c'est le chantier de modernisation des SAGE qui est en cours de construction. La direction de l'eau et de la biodiversité compte se saisir du contexte actuel pour travailler sur une réforme ambitieuse concernant les SAGE. Nous partons désormais avec une base solide pour lancer ce travail :

- *L'étude évaluative des SAGE lancée en septembre 2020 et terminée en début d'année ;*
- *Le travail en groupe restreint du CNE ;*
- *La mobilisation continue du groupe national SAGE ;*
- *Le travail du séminaire SAGE : les échanges, les tables rondes, les ateliers, le world café ;*
- *Le contexte de la sécheresse historique de cet été qui a marqué tous les territoires ;*
- *Le plan eau.*

Il y a des grands axes déjà identifiés, notamment :

- *Accélération / simplification des procédures – faciliter le travail au quotidien de la CLE ;*
- *Améliorer la dimension stratégique du SAGE, ce qui en renforcera la légitimité et le portage politique ;*
- *Améliorer le lien avec l'aménagement des territoires pour que préserver l'eau, les milieux aquatiques, concilier les enjeux de bon état, de partage avec un développement harmonieux du territoire ne soit pas une contrainte. Il faut changer de paradigme, voir l'eau comme un atout, une ressource au sens noble du terme, une solution pour s'adapter au changement climatique.*

Remerciements :

L'objectif premier de ce séminaire reste les échanges entre les SAGE et leurs acteurs, pour valoriser les travaux de chaque territoire selon ses problématiques et partager les bonnes pratiques entre SAGE. La réussite de ce séminaire est avant tout celle des participants car la moitié des inscrits étaient impliqués dans l'intervention, l'animation ou le rapportage des ateliers et tables rondes. Un grand merci à vous tous pour avoir fait vivre cette rencontre tout au long des trois jours. Je remercie aussi l'équipe de l'Office International de l'Eau, qui a été notre assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce séminaire et l'équipe d'EARM1 qui a œuvré depuis plusieurs mois pour vous concocter la programmation et l'organisation, en lien avec le groupe de travail national sur les SAGE, la DREAL Hauts de France et l'agence de l'eau Artois Picardie. Merci aussi à Valéry Dubois pour l'animation du séminaire et Voix Active pour son travail sur la restitution ainsi que l'accompagnement du World Café.»

LISTE DES ABREVIATIONS

- **AEP** : Alimentation en eau potable
- **AUP** : Autorisation unique de prélèvement
- **CLE** : Commission locale de l'eau
- **DDT(M)** : Direction départementale des territoires (et de la mer)
- **DCE** : Directive cadre sur l'eau
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- **EPTB** : Etablissement public territorial de bassin
- **GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **GEPU** : Gestion des eaux pluviales urbaines
- **HMUC** : Hydrologie milieux usages climat
- **ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- **MOOC** : Massive open online course
- **OUGC** : Organisme unique de gestion collective
- **PAGD** : Plan d'aménagement et de gestion durable
- **PAIC** : Projet d'aménagement et d'intérêt commun
- **PAPI** : Programme d'actions de prévention des inondations
- **PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial
- **PGE** : Plan de gestion des étiages
- **PGRE** : Plan de gestion de la ressource en eau
- **PLU(iH)** : Plan local d'urbanisme (intercommunal et Habitat)
- **PNMH** : Plan national milieux humides
- **PPA** : Personne publique associée
- **PTGE** : Projet de territoire pour la gestion de l'eau
- **SafN** : Solutions d'adaptation fondées sur la nature
- **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SCoT** : Schéma de cohérence territoriale
- **SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SfN** : Solutions fondées sur la nature

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROGRAMME DU SEMINAIRE	75
ANNEXE 2 : POSTERS PRESENTES PENDANT LE SEMINAIRE.....	80
ANNEXE 3 : VIDEOS DIFFUSEES PENDANT LE SEMINAIRE	81

ANNEXE 1 : PROGRAMME DU SEMINAIRE

JOUR 1 - LUNDI 3 OCTOBRE 2022

13h30 - 14h00 Accueil - Café

14h30 - 15h00 : OUVERTURE

- Intervention de Olivier THIBAUT : Directeur de l'eau et de la biodiversité
- Intervention de André FLAJOLET : Président du comité de bassin Artois Picardie

15h00 - 16h30 : TABLE-RONDE - Axes d'évolution des SAGE

- Lien à l'aménagement des territoires : Thierry SPAS, vice-président en charge de l'environnement à la Communauté Urbaine d'Arras et président de la CLE du SAGE Scarpe Amont
- Intégration du changement climatique, résilience, solutions fondées sur la nature : François GAUTHIEZ, directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité à l'OFB
- Accompagnement des SAGE : les Agences de l'eau, Thierry VATIN, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- Point de vue d'un président de CLE, portage politique du SAGE, gouvernance : Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE Vilaine
- Implication des élus, coopération : Danielle MAMETZ, vice-présidente de NOREADE, membre du comité national de l'eau

16h30 - 17h30 : Temps d'échange avec les intervenants

17h30 - 18h00 : Présentation de la suite du séminaire

18h00 Apéritif

JOUR 2 - MARDI 4 OCTOBRE 2022

8h30 - 9h00 Accueil - Café

9h00 - 10h30 : SESSION 1 (table-ronde **OU** ateliers)

- **Atelier S1.1 - Les études de ruissellement**
 - [« Etude ruissellement sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin »](#) - Hélène BLOT, SMAGE 2 Morin
 - [« Le SAGE de la Nonette face au changement climatique »](#) - Clara MORVAN, Syndicat du SAGE de la Nonette
- **Atelier S1.2 - L'alimentation en eau potable pour les prochaines années, enjeux et possibilités**
 - [« Prospective de la demande en eau potable prenant en compte le changement climatique, et les usages par territoire et à domicile »](#) - Patrick EISENBEIS, SMEGREG
 - [« Les nappes profondes au secours de l'eau potable : du mythe à la réalité »](#) - Mélanie EROSTATE, Institution Adour

- **Atelier S1.3 - Eau potable et pesticides**
Interventions de Marie BAREILLE - Institution Adour (« Règles du SAGE Adour aval pour réduire les pollutions (PPS) sur une AAC prioritaire »), Michel DEMOLDER - président de la CLE du SAGE Vilaine et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (« Terres de sources ») et Guy VANLERBERGHE - exploitant agricole (« Aire d’Alimentation des Captages d’Auger-Saint-Vincent (60) : exemples d’actions »)
- **Atelier S1.4 - Mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux**
 - « Réseau de suivi des niveaux d’eau sur les affluents du Lignon » - Justine THOMAS, EPAGE Loire Lignon
 - « Réseau de référents climat CLE Garonne, charte Garonne » - Maxime PANTAROTTO et Cédric TREGUER, SMEAG (Complément : Charte Garonne)
- **Atelier S1.5 - Les solutions fondées sur la nature**

Interventions de Claire-Cécile GARNIER - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Natalia RODRIGUEZ RAMIREZ – OFB, Hélène ANQUETIL - OFB et Maxime FOUILLET - OiEau

 - « Les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) »
 - « Les solutions fondées sur la nature dans les SAGE »
 - « Projet LIFE ARTISAN sur le bassin versant du Néal »
- **Atelier S1.6 - La concertation préalable du public**
 - « Présentation et fondamentaux de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) »- Patrick DERONZIER, Directeur de la CNDP
 - « Rôle du garant » - Bernard FERY, garant à la CNDP
 - « Concertation préalable, retour d’expérience du SAGE Scarpe amont » - Grimonie BERNARDEAU, Communauté urbaine d'Arras
- **Table-ronde S1 - Inondations : articulation des SAGE avec les PAPI, la compétence GEMAPI ou autres outils**
 - « Complémentarité entre l'outil SAGE et l'outil PAPI à l'échelle du bassin versant de la Sarthe » - Vincent TOREAU, Syndicat du Bassin de la Sarthe
 - « Gouvernance partagée entre SAGE et PAPI » - Franck HUFSCHEMITT, Syndicat de l'eau et de l'assainissement d'Alsace
 - « La prévention du risque inondation » - Etienne BALUFIN, SMMAR – EPTB Aude
 - « Gouvernance GEMAPI/PAPI/SAGE sur bassin du Lay » - Pascal MEGE, Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay
 - « Projet d’aménagement d’intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations » - Julien COLIN et Jonathan BOURDEAU GARREL, Etablissement public Loire

11h00 - 12h30 : SESSION 2 (table-ronde **OU** ateliers)

- **Atelier S2.1 - Synergie inter-SAGE et échelle plus large que le bassin-versant pour répondre de manière cohérente au déficit quantitatif**
 - « Gérer la ressource en l’absence de ressource propre : cas d’un territoire dépendant des apports extérieurs » - Margaux KNISPEL et Thierry DROIN, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc

- [« Articulation entre SAGE et PGRE face à une situation de déficit majeur sur le bassin de l'Aude »](#) - Philippe Cluzel, SMMAR – EPTB Aude
- **Atelier S2.2 - Gouvernance avec les SAGE : se coordonner entre acteurs pour atteindre le bon état avec l'exemple de la méthode pressions/impacts PERISCOP**
 - Mini table ronde de l'Agence de l'eau Artois-Picardie avec les interventions de Audrey LIEVAL - Syndicat Mixte Escaut et Affluents, Gauthier TURCO – DREAL, Cyrille EUVERTE, Jean-Philippe KARPINSKI et Arnaud DOLLET - Agence de l'eau Artois-Picardie
 - [Poster PERISCOP](#)
- **Atelier S2.3 - Sensibilisation des élus et des membres des CLE**
 - [« Opération de sensibilisation des élus et membres de la CLE »](#) - Béatrice NIVOY, Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel
 - [« Information, sensibilisation et formation des élus : le retour d'expérience de l'ANEB »](#) - Mya BOUZID, ANEB
- **Atelier S2.4 - Les solutions fondées sur la nature**

Interventions de Claire-Cécile GARNIER - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Natalia RODRIGUEZ RAMIREZ – OFB, Hélène ANQUETIL - OFB et Maxime FOUILLET - OïEau

 - [« Les solutions d'adaptation fondées sur la nature \(SafN\) »](#)
 - [« Les solutions fondées sur la nature dans les SAGE »](#)
 - [« Projet LIFE ARTISAN sur le bassin versant du Néal »](#)
- **Atelier S2.5 - Partage d'expérience sur la construction de scénarios et le choix de la stratégie d'un SAGE**

[Interventions](#) de Kelly FOUCHY et Katia SOURIGUERE - Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin, Vincent CADORET - SMEAG, et Emma GAHINET - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Atelier S2.6 - SAGE et stratégie littorale**
 - [« Recul du trait de côte et submersions marines »](#) - Victorine BARA, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
 - [« La qualité des eaux de baignade et conchylicoles »](#) - Frédérique BARBET, SYMSAGEB
- **Table-ronde S2 - Gestion du manque d'eau : articulation SAGE, PGRE, PTGE et autres outils**
 - [« D'un bilan de PGRE à une nouvelle dynamique sur le territoire : le cas du bassin de la Drôme »](#) - David ARNAUD, Syndicat Mixte Rivière Drôme
 - [« Articulation des actions du SAGE Vallée de la Garonne avec celles des outils et des démarches existants, pour construire le programme de travail de la CLE du volet gestion quantitative »](#) - Pape Youssou NDIONE, SMEAG
 - [« Diagnostic agricole et gestion territoriale de l'eau : les apports possibles dans le cadre des SAGE »](#) - Ariane DEGROOTE, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
 - Intervention d'Alexandra LEQUIEN, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

12h30 - 14h30 Buffet – Posters et films

14h30 - 16h00 : SESSION 3 (table-ronde **OU** ateliers)

- **Atelier S3.1** - Résilience, restructuration de la gouvernance et communication après des inondations marquantes
 - [« Le bassin versant du Lay face aux situations hors normes »](#) - Pascal MEGE, Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay
 - [« Exposition sur les crues et inondations "Les pieds dans l'Eau", 30 ans après février 1990 »](#) - Caroline SCHMITT, Rivières de Haute Alsace et Lauriane WITH, Collectivité européenne d'Alsace
- **Atelier S3.2** - Les études de type HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)
 - « Synergie inter SAGE du bassin du Cher au-delà des limites administratives-hydrographiques des SAGE pour préserver la ressource en eau : retours d'expérience [HMUC Fouzon](#) et [HMUC Cher](#) » - Julien COLIN, Cécile FALQUE et Jonathan BOURDEAU GARREL, Etablissement public Loire
 - [« Les analyses HMUC : un outil de gestion quantitative, présentation du guide HMUC Loire-Bretagne »](#) - Alain SAPPEY, Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **Atelier S3.3** - Les transferts de flux, l'eutrophisation et la baignade
[Interventions](#) de Frank QUENAULT - SIAEBVELG (« La gestion des problèmes d'eutrophisation sur les lacs médocains ») et de Aurélie JANNE - Syndicat Marne Vive (« Reconquête de la qualité d'eau de baignade en Marne »)
- **Atelier S3.4** - La construction par la concertation
 - [« La construction par la concertation : de l'énergie collective au service d'un SAGE qui encourage à sortir du cadre sur le bassin de l'Arc »](#) - Margaux KNISPEL, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc et Rachel VINDRY, Autrement dit ([localisation du bassin de l'Arc](#))
 - [« Permettre l'appropriation des enjeux et connaissances liées aux eaux souterraines pour soutenir l'élaboration concertée de mesures de gestion adaptées »](#) - Mélanie EROSTATE, Institution Adour
 - [« Le dialogue territorial »](#) - Marie ERAUD, Ifrée ([brochure sur le dialogue territorial](#))
- **Atelier S3.5** - Les eaux souterraines dans les SAGE
 - [« Arrêter et respecter des volumes prélevables pour les nappes captives à grande inertie n'est pas suffisant pour en garantir le bon état »](#) - Bruno de GRISSAC, SMEGREG
 - [« La gestion d'une ressource en eau souterraine en milieu volcanique »](#) - Valérie BADIOU, Aude LAGALY, Lucile MAZEAU et Céline BOISSON, Etablissement public Loire et Philippe CATHONNET, président de la CLE du SAGE Loire amont
- **Atelier S3.6** - Manque d'eau, gestion des usages et prospective sur la ressource
 - [« Gestion de l'eau dans un bassin versant méditerranéen : l'exemple du bassin versant des Gardons »](#) - Élisabeth RICHARD, EPTB Gardons
 - [« Partage de la ressource sur le bassin de la Durance »](#) - Véronique DESAGHER, SMAVD
- **Table-ronde S3** - Les zones humides protégées par les SAGE, des espaces précieux aux nombreux services écosystémiques
 - [« Le volet zones humides du SAGE Vallée de la Garonne et la définition d'une stratégie zones humides à l'échelle des commissions géographiques »](#) - Mathieu BEAUJARD, SMEAG

- [« Projet ReZHilience 2021-2024 »](#) - Tugdual DREAN, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
- [« Le SAGE : un outil nécessaire mais insuffisant pour protéger les zones humides \(retour d'expérience du SAGE Bièvre\) »](#) - Maeva RODIER, SMBVB
- [« Règles de SAGE et zones humides »](#) - Hélène Anquetil, OFB
- « Le Plan national milieux humides (PNMH) » - Charles HAZET, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

16h30 - 18h00 : SESSION 4 - Table-ronde S4 : Renforcer les liens entre les SAGE et l'aménagement des territoires

- [« MULHOUSE Diagonale, de l'Ille vers la nappe d'Alsace »](#) - Caroline SCHMITT, Rivières de Haute Alsace
- [« Mise en compatibilité des PLU avec le SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières »](#) - Charlotte REDON, EPTB Vistre Vistrenque
- « Vers une meilleure prise en compte des enjeux eau et milieux dans les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme » - Catherine GREMILLET, ANEB
- [« Outil en ligne AG EAU et animation eau-aménagement-urbanisme »](#) - Daniel ROCHE, SMEAG ([version plus détaillée de la présentation](#))
- [Intervention](#) d'Emmanuelle PAILLAT, Paillat Conti & Bory avocats

JOUR 3 - MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

8h30 - 9h00 Accueil - Café

9h00 - 9h30 : Retour sur l'étude évaluative des SAGE

- [Intervention](#) de Jacques DE LA ROCQUE, Cereg, et de Jean-Baptiste CHEMERY, Contrechamp

9h30 - 11h30 : Travail collectif sur la réforme des SAGE en World Café

11h30 - 12h00 : [Synthèse des ateliers](#) par Maxime LEMAIRE, Voix Active

12h00 - 12h30 : Discours de clôture par Charles HAZET, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

ANNEXE 2 : POSTERS PRESENTES PENDANT LE SEMINAIRE

- [Poster LIFE Eau&Climat, implication de l'Office International de l'Eau](#)
- [Outil Géo-Seine-Normandie](#)
- [Outil PERISCOP](#)
- [Frise concertation du SAGE de l'Arc](#)
- [Exposition sur les têtes de bassin versant en Nouvelle-Aquitaine](#)

ANNEXE 3 : VIDEOS DIFFUSEES PENDANT LE SEMINAIRE

- [Eaux souterraines et Marais poitevin : quatre minutes pour comprendre leurs interactions](#)
- [A la source, le rôle des prairies à St Omer](#)
- [A la source, Vertain](#)
- [A la source, Fort-Mahon-Plage et Quend](#)
- [A la source, Dourges : l'eau comme levier pour améliorer le cadre de vie](#)
- [La Sensée](#)
- [La lys](#)
- [L'Escaut](#)
- [La Scarpe amont](#)
- [Le Boulonnais](#)
- [L'Authie](#)
- [La Scarpe aval](#)
- [Le territoire Marquie-Deûle](#)
- [La Haute Somme](#)
- [La Somme aval](#)
- [La Canche](#)
- [La Sambre](#)
- [L'Yser](#)
- [Le Delta de l'Aa](#)
- [L'Audomarois](#)
- [Le Boulonnais](#)
- [L'Authie](#)
- [Comment rafraichir les villes lors d'une canicule ?](#)
- [Peut-on rendre à une rivière urbaine sa vie naturelle ?](#)
- [Comment favoriser l'agriculture biologique ?](#)
- [Où en est-on avec la pollution plastique des rivières ?](#)
- [SAGE 6 Vallées](#)
- [SAGE de la Brèche](#)
- [SAGE Marne Confluence](#)
- [Ça chauffe, partageons l'eau !](#)
- [Redonnons libre-cours à nos rivières !](#)
- [Zones humides, zones utiles : agissons !](#)
- [A la source, la ville éponge \(Métropole de Lyon\)](#)
- [A la source, protection de la posidonie \(Port-Cros\)](#)
- [A la source, réutilisation des eaux usées traitées \(Bonifacio\)](#)
- [A la source, préservation de la biodiversité \(Beaujolais\)](#)
- [Quel avenir pour la production d'eau potable provenant de l'Yser en Belgique ?](#)
- [L'agriculture biologique un levier pour améliorer la qualité de l'eau de l'Yser ?](#)
- [CNDP - Ma parole a du pouvoir](#)
- [CNDP - Mode d'emploi](#)